

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 avril 2014

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆
Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h.30.

Le mercredi 23 avril 2014, à 20h30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 16.04.2014).

Etaient présents :

Mr. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Les adjoints : Mr. LACOME Jean-Luc, Mme FIORITO-BENTROB Ghislaine, Mr. FLORES Jean-Louis, Mme TAURINES-GUERRA Anna.

Les conseillers municipaux : Mr. BÉGUÉ José, Mme AUREL Josie, Mme LE BELLER Claudine, Mme MOREL Françoise, Mme D'ANNUNZIO Monique, Mr. BOISSE Serge, Mme BRIEZ Dominique, Mr. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO-SERVENTI Catherine, Mme CHAPUIS-BOISSE Françoise, Mr. PEEL Laurent, Mme MASSOUÉ Corinne, Mr. SANTOS Georges, Mr. DOUCHEZ Dominique, Mr. XILLO Michel, Mr. AUZEMÉRY Bertrand, Mr. ANSELME Eric, Mme BORLA-IBRES Laetitia, Mme VOLTO Véronique, Mr. BOURBON Philippe, Mme BEUILLÉ Sylvie, Mr. CREPEL Pierre.

Représentés : Mr. FONTANILLES Gilbert (par Mr. FLORES Jean-Louis).
Mme GARROS Christine (par Mr. DELMAS Jean-Paul).

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Président de séance : Mr. LACOME Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Mme FIORITO-BENTROB Ghislaine.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Ordre du jour :

<i>n° d'ordre</i>	<i>n° délib.</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>
1	60/2014	Désignation délégués du Conseil Municipal aux organismes extérieurs. SDEHG / Désignation de deux délégués Commission territoriale de Grenade.
2	61/2014	Subventions exceptionnelles (Grenade Football Club, Comité d'Animation).
3	62/2014	PASS 2013-2014. Participations à verser aux associations.
4	63/2014	Ressources Humaines. Convention de prestation de formation Equipier de 1 ^{er} intervention (Manipulation extincteurs) : SDIS 31/ COMMUNE.
5	64/2014	Ressources Humaines. Formation BAFA : Convention FRANCAS Midi-Pyrénées / COMMUNE.
6	65/2014	Travaux en régie 2014 : coût moyen horaire pour les agents affectés aux services techniques (valeurs mars 2014).
7	66/2014	Compte Administratif 2013 de la commune.
8	67/2014	Bilan des cessions et des acquisitions immobilières - Année 2013.
9	68/2014	Bilan des marchés publics / Année 2013.
10	69/2014	Bilan formation des élus - Année 2013.
11	70/2014	Bilan des Autorisations de Programmes /Crédits de paiement 2013.
12	71/2014	Compte de Gestion 2013.
13	72/2014	Affectation du résultat d'exploitation 2013.
14	73/2014	Tarifs des services communaux.
15	74/2014	Vote du taux des taxes communales.
16	75/2014	Participations 2014 aux organismes de regroupement.
17	76/2014	Subventions 2014 aux associations.
18	77/2014	Avenant n° 2 aux contrats d'objectifs pluriannuels 2012-2014 à passer avec les associations.
19	78/2014	Autorisations de programmes / Crédits de paiement 2014.
20	79/2014	Budget primitif 2014 de la commune.
21	80/2014	Cession de la parcelle G n° 243 lieu-dit « Les Aubinels » à Mr. Christian FIORITO.
22	81/2014	Aide à la Gestion des Aires d'Accueil - Année 2014. Avenant n° 5 à la convention cadre.

23	82/2014	Modification des statuts du SMAGV - MANEO.
24	83/2014	Adhésion de la Communauté de Communes Save et Garonne au Syndicat Mixte pour l'aménagement de la forêt de Bouconne.
25	84/2014	Adhésion au Syndicat du Bassin Hers Girou des communes de Balma, Dremil-Lafage, Flourens, l'Union, Mons, Montrabé et Pin-Balma.
26	85/2014	Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2015.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 08.04.2014.

Le procès-verbal de la réunion du 08.04.2014 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal : il est adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 60/2014 - Désignation délégués du Conseil Municipal aux organismes extérieurs. SDEHG / Désignation de deux délégués Commission territoriale de Grenade.

Mr. le Maire tient à apporter une précision : les deux délégués désignés, lors de la séance du 8 avril 2014, à savoir Mr. Jean-Luc LACOME et Mr. Georges SANTOS, siégeront au sein de la commission territoriale du SDEHG, et non pas au sein du comité du SDEHG comme indiqué dans la délibération. Ce sont les membres de la commission territoriale qui éliront ensuite les représentants au comité du SDEHG.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 3 absentions (Mme VOLTO, Mr. BOURBON et Mme BEUILLÉ), prend acte.

N° 61/2014 - Subventions exceptionnelles (Grenade Football Club, Comité d'Animation).

Sur proposition de Mr. le Maire,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
décide de verser :

- à l'association **Grenade Football Club**, la somme de **1.108,50 €**, représentant le montant total des droits de place encaissés par la régie municipale à l'occasion du vide-grenier organisé par l'association, le 9 mars 2014.
- au **Comité d'Animation**, la somme de **1.137,60 €**, représentant le montant total des droits de place encaissés par la régie municipale à l'occasion du vide-grenier organisé par l'association, le 16 mars 2014, et la somme de **1.206 €**, représentant le montant total des droits de place encaissés par la régie municipale à l'occasion du vide-grenier organisé par l'association, le 13 avril 2014.

N° 62/2014 - PASS 2013-2014. Participations à verser aux associations.

Mr. le Maire rappelle qu'une convention de partenariat a été signée avec un certain nombre d'associations, dans le cadre du Pass Grenade, pour la période du 01.09.2013 au 31.08.2014, suite aux délibérations du Conseil Municipal en date des 2 juillet 2013 et 10 septembre 2013. Les dispositions de cette convention prévoient que le montant pris en charge par la Collectivité, soit versé aux associations, après communication d'un état récapitulatif trimestriel.

Mr BOURBON demande à quand remontent les conventions.

Mr DELMAS et Mr. LACOME répondent qu'elles sont votées tous les ans en début d'année scolaire.

Mr DELMAS tient à préciser que ce ne sont pas réellement des subventions aux associations mais des aides aux familles.

Compte tenu des états récapitulatifs transmis par les associations,
sur proposition de Mr. le Maire,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et une abstention (Mr. CREPEL),

donne son accord pour verser les participations suivantes :

<i>Nom de l'Association</i>	<i>Période concernée</i>	<i>Participation à verser à l'Association par la Commune</i>
Foyer rural de Grenade	du 01.01.2014 au 31.03.2014	1.019,02 €
Grenade Football Club	du 01.04.2014 au 30.06.2014	80,00 €
Multimusique	du 09.12.2013 au 08.03.2014	2.793,00 €
Traditions et Mouvements (anciennement Compagnie des Gazelles)	du 01.01.2014 au 31.03.2014	75,00 €

N° 63/2014 - Ressources Humaines.

Convention de prestation de formation Equipier de 1^{ère} intervention (Manipulation extincteurs) : SDIS 31/ COMMUNE.

Mr. le Maire rappelle que dans le but d'améliorer réciproquement la qualité du service en vue de la protection et de la sauvegarde des biens, des personnes et de l'environnement, un partenariat entre les employeurs de Sapeurs Pompiers Volontaires et le SDIS 31 s'est mis en place.

Considérant la prestation proposée par le SDIS 31,
Considérant les conditions de mise en place des formations et les tarifs correspondants à savoir, 440€ par groupe de 12 agents (avec apport de matériel par le SDIS),
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et une non-participation au vote (Mme VOLTO ayant expliqué qu'en tant qu'administratrice du SDIS 31, elle ne souhaitait pas prendre part au vote),
autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de prestation relatives aux sessions organisées sur l'année 2014, moyennant un coût de 440€ par session de 12 agents (le tarif demeurant inchangé par rapport aux années précédentes).

N° 64/2014 - Ressources Humaines.

Formation BAFA : Convention FRANCAS Midi-Pyrénées / COMMUNE.

Mr. le Maire expose au Conseil Municipal :

Formation générale BAFA.

Depuis 2010, la Commune organise sur la commune une session de formation générale dans le cadre du parcours de formation B.A.F.A.. Cette formation est organisée par les FRANCAS Midi-Pyrénées et habilitée par la Direction de la Jeunesse et des Sports conformément à la législation en vigueur.

Elle s'adresse à un public originaire du territoire de la commune de Grenade essentiellement composé de jeunes issus du territoire, ainsi que des agents en poste. L'effectif est situé entre 10 et 40 personnes.

Il est proposé de reconduire cette opération en 2014.

Cette formation d'une durée de 8 jours, soit 64 heures, se déroulera du 27 avril au 4 mai 2014 inclus dans les locaux du Centre de loisirs « La cabane », 77 chemin de Montasse, mis gratuitement à disposition par la Commune de GRENADE.

Le coût de la formation s'élève à 360€ (dont 12€ de coût d'adhésion) par stagiaire.

Formation BAFA approfondissement.

Pour la 1^{ère} année, est également organisée une session de formation BAFA approfondissement. Cette formation d'une durée de 6 jours, soit 48 heures, se déroulera du 29 avril au 4 mai 2014 inclus dans ces mêmes locaux.

Le coût de la formation s'élève à 326€ (dont 12€ de coût d'adhésion) par stagiaire.

Pendant ces formations, les stagiaires et formateurs sont couverts par une police d'assurance à la M.A.E. souscrite par les FRANCAS. De plus, les Francas assureront de manière complémentaire les locaux fournis par la commune.

Mme BEUILLE demande quel est le nombre de places sur la formation approfondissement.

Mr le Maire répond qu'il est de 20 maximum.

Mme BEUILLE note que 40 places ont été budgétées.

Mr le Maire précise que ce n'est pas la mairie qui paye la formation mais les stagiaires eux-mêmes. Certains agents municipaux bénéficient de cette formation, dans le cadre de leur formation professionnelle, d'autres (les non-titulaires) remboursent cette formation par des jours travaillés. Il ajoute que la mairie met à disposition les locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention dont le texte est joint en annexe.

N° 65/2014 - Travaux en régie 2014 : coût moyen horaire pour les agents affectés aux services techniques (valeurs mars 2014).

Mr. le Maire rappelle que les personnels des services techniques municipaux interviennent tout au long de l'année sur différents chantiers dans le cadre des « travaux en régie ». Les écritures comptables liées à ces travaux sont composées de « l'achat de fournitures » et du « calcul de la main-d'œuvre ». Monsieur le Trésorier a fait savoir qu'il était possible de simplifier le calcul de la main-d'œuvre appliquée au décompte de ces travaux. En effet, il n'est pas nécessaire de calculer individuellement le coût horaire de chacun des agents intervenant, mais il est accepté de déterminer annuellement un coût moyen horaire pour l'ensemble des agents des services techniques susceptibles d'intervenir.

Sur proposition de Mr. le Maire,
pour l'année 2014,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
décide de retenir le taux de **16,62 € / heure**, résultat du calcul suivant :

Calcul de l'indice moyen brut

Grades	Nombre d'agents	Cumul indices BRUTS
Adjoint technique de 1ère classe	8	3033
Adjoint technique de 2ème classe	8	2798
Adjoint technique principal de 1ère classe	1	500
Adjoint technique principal de 2ème classe	1	368
Agent de maîtrise	3	1253
Agent de maîtrise principal	1	530
Technicien principal 1ère classe	1	675
	23	9157

Indice moyen BRUT (9157points / 23 agents) 398

Indice MAJORE correspondant 362

Calcul du coût moyen horaire

Traitement de base (IM 362 au 01/02/14) 1 676.16 €

Charges patronales (50.35 %) 843.95 €

Coût mensuel pour 151.67 heures 2 520.11 €

Coût moyen horaire (2520.11 € / 151.67 h) **16.616 €**

soit un coût moyen horaire arrondi à 16.62 €

N° 66/2014 - Compte Administratif 2013 de la commune.

Mme MOREL, conseillère municipale déléguée, présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif de la Commune relatif à l'exercice 2013.

AVERTISSEMENT CONCERNANT LES RESULTATS 2013

Comme mentionné lors de la présentation du Budget Primitif 2013, la somme encaissée en 2012 au titre de la DETR est venue gonfler artificiellement l'excédent de fonctionnement 2012 puisqu'elle était attribuée pour des programmes d'investissement.

Ainsi le conseil municipal a-t-il décidé, à l'issue du compte administratif 2012, de transférer vers la section d'investissement une somme de 768 500€ équivalente à la somme encaissée en fonctionnement au titre de la DETR.

Au cours de l'année 2013, les services de l'Etat ont demandé une correction de l'écriture 2012 concernant la DETR, qui a donc été transférée vers la section d'investissement, par le biais d'une écriture de dépense de fonctionnement au titre des charges exceptionnelles.

Le déficit de la section de fonctionnement de 2013, s'explique par ce mouvement. Pour la lisibilité des comptes il sera donc proposé aux conseillers municipaux, une version corrigée des écritures DETR.

Mme MOREL précise que l'écriture a été corrigée, comme demandé, et cela impacte les résultats 2013. En effet, cette régularisation fausse les dépenses de fonctionnement puisque cette somme a été affectée aux charges exceptionnelles.

RESULTATS 2013

Dotations de l'Etat	Ressources fiscales	Produits services	Prod. Stockée	Trav en Régie	Autres subventions et participations
		Production de l'exercice			
1842101	4710807	674192			798103

Charges à caractère général	Impôt et taxes	Frais de personnel	Excédent Brut d'exploitation	Autres produits de gestion courante
2180381	34637	4 213 874	1 596 311	277431

Autres charges de gestion courante	Excédent Brut de Fonctionnement
807519	1 066 223

Mme MOREL précise que les frais de personnel sont atténués des sommes reversées au titre par exemple des remboursements pour les agents en maladie, de l'intégration des aides de l'Etat sur les contrats CAE et les contrats Avenir.

Elle termine sur l'excédent brut qui représente ce que la commune a produit sur l'année. Elle indique que ce tableau est très intéressant et demande s'il y a des questions. Aucun conseiller ne souhaitant intervenir, elle poursuit sa présentation avec les résultats comptables de 2012 et 2013 corrigés.

RESULTATS COMPTABLES DE 2012 et 2013 CORRIGES

FONCTIONNEMENT	2013 CORRIGE	2012 CORRIGE	Commune 2013	Commune 2012
Dépenses liquidées	8 026 202,56 €	7 915 915,90 €	8 794 664,56 €	7 915 915,90 €
% évolution DEPENSES	1,40%	5,32%	11,10%	5,32%
Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)				768 462,00 €
Autres Recettes liquidées	8 526 162,27 €	8 481 046,20 €	8 526 162,27 €	8 481 046,20 €
% évolution RECETTES	0,53%	7,05%	-7,82%	16,75%
Résultat propre à l'exercice			268 502,29 €	
DEFICIT				
EXCEDENT	499 959,71 €	565 130,30 €	- €	1 333 592,30 €
Résultat antérieur reporté				
DEFICIT				
EXCEDENT	1 147 781,64 €	582 689,34 €	1 147 781,64 €	582 689,34 €
Résultat de clôture au 31/12				
DEFICIT				
EXCEDENT	1 647 741,35 €	1 147 819,64 €	879 279,35 €	1 916 281,64 €

INVESTISSEMENT	2013 CORRIGE	2012 CORRIGE	Commune 2013	Commune 2012
Dépenses liquidées	3 401 899,90 €	4 170 964,03 €	3 401 899,90 €	4 170 964,03 €
Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)		768 462,00 €		
Autres Recettes liquidées	4 588 974,62 €	2 212 514,75 €	4 588 974,62 €	2 212 514,75 €
Résultat propre à l'exercice				
DEFICIT	- €	1 189 987,28 €	- €	1 958 449,28 €
EXCEDENT	1 187 074,72 €	- €	1 187 074,72 €	- €
Résultat antérieur reporté				
DEFICIT	685 681,49 €	- €	1 454 143,49 €	- €
EXCEDENT	- €	504 305,79 €	- €	504 305,79 €
Résultat de clôture au 31/12, à reporter obligatoirement au BP n+1				
DEFICIT	- €	685 681,49 €	267 068,77 €	1 454 143,49 €
D / Inv. --- (c/ 001 "solde d'investissement reporté")				
R / Inv. --- (c/ 001 "solde d'investissement reporté")	501 393,23 €	- €	- €	- €
EXCEDENT				
CREDITS A REPORTER				
Dépenses	224 731,00 €	100 507,00 €	224 731,00 €	100 507,00 €
Recettes	26 484,00 €	3 069 339,00 €	26 484,00 €	3 069 339,00 €
Résultat des crédits reportés				
DEFICIT	198 247,00 €	- €	198 247,00 €	- €
EXCEDENT		2 968 832,00 €	- €	2 968 832,00 €
Résultat global d'investissement au 31/12, à couvrir (si déficit) obligatoirement au BP n+1				
DEFICIT	- €	- €	465 315,77 €	- €
R / Inv. --- (c/1068 "Excédents de fonct. Capitalisés")				
EXCEDENT	303 146,23 €	2 283 150,51 €	- €	1 514 688,51 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Affectation (obligatoire) en investissement R c/1068	- €	- €	465 316,00 €	- €
Affectation (complémentaire) en Investissement R c/1068	à déterminer	- €	- €	768 500,00 €
Report en fonctionnement	à déterminer	1 147 781,64 €	413 963,35 €	1 147 781,64 €
Couverture du déficit de fonctionnement		- €	- €	- €
TOTAL	1 647 714,35 €	1 147 781,64 €	879 279,35 €	1 916 281,64 €

Mme MOREL souligne qu'à aucun moment la commune n'a été en perte. Si l'écriture avait bien été passée, il y aurait eu un excédent. Elle répète que l'excédent était sur les ressources de fonctionnement et on l'a eu dans les charges.

Mme VOLTO demande à Mme MOREL qu'elle lui confirme que c'est bien le Trésorier payeur qui a demandé l'imputation de cette somme en section de fonctionnement.

Mme MOREL confirme et ajoute que le Trésorier parlait de dotation.

Mme VOLTO demande si les dotations d'équipement sont imputées en investissement.

Mme MOREL le confirme.

Mme VOLTO ajoute que ce tableau n'est fourni qu'à titre indicatif puisque l'on ne peut pas modifier le compte administratif de 2012.

Mme MOREL est d'accord mais souligne qu'il donne une meilleure lisibilité.

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2013

- Evolution des bases de la fiscalité locale : TH : 4,41% TFB : 3,73% FNB : 1,74%.

Mme MOREL précise que si l'on prend uniquement les impôts locaux, il y a une augmentation de 5,08 %.

- Faible évolution du produit des contributions directes de 130 423€ soit 3,95 % d'augmentation par rapport à 2012 (7,07% de 2011 à 2012).

Elle ajoute qu'il s'agit des autres taxes qui sont reversées, auxquelles il faut ajouter un autre poste important qui varie d'une année sur l'autre, à savoir la taxe additionnelle des droits de mutation.

- Les dotations de l'Etat ont évolué de 123 310 € par rapport à 2012 en raison de l'évolution de la population et des mécanismes de péréquation plus favorables cette année (72 554€ en 2012).

Mme MOREL précise que cette somme ne se retrouvera pas dans le budget primitif 2014.

Dotation forfaitaire: + 35 467 €

Dotation de Solidarité rurale : + 56 624 €

Dotation Nationale de Péréquation : +31 019€

- Si on exclut les recettes de la halte garderie et les remboursements de personnel par le SMEA enregistrés en 2012 (59 183€), les produits des services progressent de 5,97% en raison des hausses de fréquentation des services périscolaires et de loisirs.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2013

- **Les charges à caractère général évoluent de 204 316,54€**

- Les dépenses de chauffage présentent une forte évolution en raison d'un hiver long et rigoureux (140 468€ pour une inscription de 107 500€ au BP et 239 720€ d'électricité pour une inscription BP de 205 000€)

Mme MOREL indique que les dépenses d'énergie sont importantes et ajoute qu'elles vont être étudiées de très près en vue de les faire diminuer.

- Les fournitures d'entretien augmentent en raison de travaux en régie importants et de mises aux normes électriques coûteuses de certains bâtiments (26 700€ de fournitures électriques) .

Mme MOREL informe les membres qu'ils pourront en voir le détail dans les pièces jointes et ajoute que l'impact main-d'œuvre a déjà été mentionné.

- Les contrats de prestations de services augmentent en raison de dépenses non récurrentes de 47 500€ environ qui concerne Ecofinance et une assistance sur le dossier de consultation des assurances.

Mme MOREL insiste sur le terme non récurrentes et explique aux conseillers municipaux en quoi consiste les missions confiées à Ecofinance. Il s'agit d'un contrat qui vise à optimiser les ressources des

collectivités. Elle explique que dans la Bastide par exemple, il y a des immeubles anciens dans lesquelles des travaux de chauffage et de rénovation ont été réalisés sans avoir été signalés. Il a donc été procédé à un réajustement de la taxe foncière et par delà de la taxe d'habitation. Mme MOREL ajoute que les 47 500€ sont sur le compte administratif 2013 et se retrouveront aussi en 2014 et que cela représente 100 KE de recettes supplémentaires.

- A noter également sous l'article « remboursement de frais à d'autres organismes », la forte augmentation des sommes versées au SMEA pour le réseau pluvial (36 648 € : facturation d'interventions de 2011,2012 et 2013).

Mme MOREL indique qu'un demande a été déposée auprès du comptable public, pour une forfaitisation.

- Les charges de gestion courantes augmentent en raison, notamment, de l'augmentation du transfert au CCAS (+29 900€), des subventions aux associations (+15 326€ dont 5540€ de subventions 2012 non versées en 2012 et 4360€ de reversements de droits de place supplémentaires par rapport à 2012), de l'augmentation du contingent SDIS (+4076€).

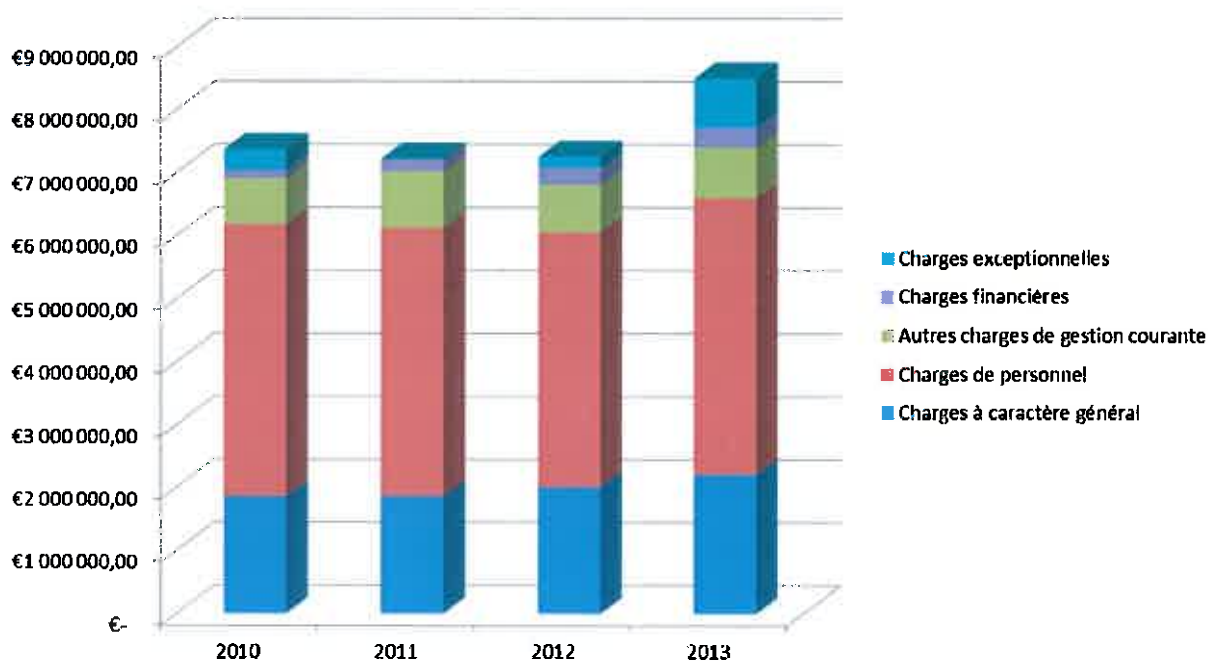
- L'évolution des charges financières est liée au nouvel emprunt débloqué en deux fois (20.07.2012 et 15.01.2013) mais dont les remboursements ont commencé sur 2013. (19141,78 + 43615,85= 62757€ en août 2013) .

Mme MOREL ajoute qu'il y a aussi un prêt relais qui a engendré 3677,48 € d'intérêts.

- Une charge exceptionnelle de 768 462€ générée par le transfert de la DETR vers la section d'investissement.

Mme MOREL souligne que 3 emprunts sont tombés en 2013 qui représentent en annuité 25 363 €. Elle poursuit avec l'évolution des dépenses de fonctionnement de 2011 à 2013.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE 2011 à 2013



EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE EN 2013

- Diminution de 0,71% de la masse salariale (retraitée des atténuations de charges) en 2013.
- Sur les 4 dernières années, la masse salariale (retraitée des atténuations de charges) évolue de 1,389% .
- Incidence du transfert de la halte garderie à la CCSG (1^{er} septembre 2012) et d'un agent du service urbanisme (1^{er} janvier 2013).
- Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. En dehors du temps passé par les responsables des services concernés et les agents du Guichet Unique, le temps nécessaire de septembre à décembre a représenté 620 heures complémentaires pour le service Affaires Scolaires (après réaffectation de 342,5 h de temps des ATSEM) et 1477,5 heures complémentaires pour le service Enfance.(A titre d'information le coût sur une année complète est d'environ 100 000€).
- 11 nouveaux contrats CAE ont été signés (dont 5 auront un effet en 2014), 2 CAE ont été renouvelés, 4 CAE ont été transformés en « Emploi d'Avenir » et 3 contrats Emploi Avenir ont été signés. La collectivité sollicite des contrats aidés soit pour remplacer des agents en longue maladie ou pour des missions traditionnellement confiées à des agents contractuels.
- Un agent a été transféré du CCAS vers la Commune de septembre à décembre.

Mme MOREL précise que sur une année pleine cela représente 30 K€ et de septembre à décembre 10 K€.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2013

VILLE DE GRENADE SUR GARONNE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - Exercice : 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES		A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Réalizations	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits engagés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 300 470,00	2 086 746,62	149 270,00		65 459,38
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 482 800,00	4 380 984,00	3 810,00		107 306,10
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	840 260,00	807 510,22			32 750,78
Total des dépenses de gestion courante		7 623 530,00	7 285 252,74	152 080,00		225 495,26
66	CHARGES FINANCIERES	354 780,00	322 088,97			12 690,03
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	770 682,00	775 049,97			4 636,63
68	COTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS					
022	DEPENSES IMPREVUES	15 085,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 763 287,00	8 382 391,68	152 080,00		242 701,92
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 267 314,00				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	201 167,00	200 216,40			890,60
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 468 481,00	200 216,40			890,60
TOTAL		10 321 688,00	8 642 584,56	152 080,00		243 742,44
Pour information						
D.002 D48:cl de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2013

VILLE DE ORENNE SUR GARONNE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - Exercice : 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Restatutions	Retenues	Restes à réaliser	Crédits annulés
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	60 900,00	76 828,80	4 284,00		-20 010,60
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	699 480,00	608 154,33			-9 694,33
73	IMPOTS ET TAXES	4 673 090,00	4 689 423,86	20 884,00		-37 717,86
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 431 427,00	2 681 812,52			721 111,48
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	280 450,00	275 627,42	2 404,00		-16 981,42
Total des recettes de gestion courante		9 045 257,00	8 341 844,73	66 175,00		637 737,27
76	PRODUITS FINANCIERS	2 820,00	2 835,41			-15,41
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 143,00	19 007,54			1 057,46
Total des recettes réalisées de fonctionnement		9 068 222,00	8 363 287,68	66 175,00		639 770,32
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
043	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	105 682,00	98 718,88			8 963,12
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		105 682,00	98 718,88			8 963,12
TOTAL		9 173 904,00	8 463 967,27	66 175,00		647 741,73
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		1 147 782,00				

Mme VOLTO souhaite revenir sur l'histogramme qui a été présenté avec la progression des charges sur plusieurs années. Elle indique qu'elle aurait souhaité une comparaison des ratios sur plusieurs années. Elle pense qu'il aurait été intéressant de faire cette présentation.

Mme MOREL répond que toutes ces informations sont disponibles sur Internet, sur le site : alize2.finances.gouv.fr/communes. On peut y trouver tous les ratios, par strate, en millier d'euros par habitant.

Elle ajoute que cela représente beaucoup de travail, qu'elle n'a pas eu le temps et s'en excuse.

Mme VOLTO demande si l'opposition pourrait en avoir des copies.

Mme MOREL fait remarquer que la comparaison présentée porte sur les années 2010 à 2013. Elle ajoute que Mme VOLTO souhaitait les ratios sur cinq ans, or, le comptable public a indiqué qu'un comparatif sur trois ans donnait une belle approche pour les communes.

Mme VOLTO demande à les consulter.

Mme MOREL répond qu'elle les tient à sa disposition.

Mme VOLTO note que sur la présentation du BP, les ratios 2013 n'y figurent pas.

Mme MOREL explique qu'il faut d'abord les entériner d'après le compte de gestion du comptable public et qu'il faut qu'ils soient votés aujourd'hui pour qu'ils puissent être publiés sur le site.

Mme VOLTO tient à souligner que dans le BP 2014, les ratios prévisionnels n'ont pas été précisés.

Mr LACOME et Mme MOREL expliquent qu'il s'agit d'un budget primitif.

Mme VOLTO insiste sur le fait que les ratios dans le BP permettent de faire une approche du budget, de manière prévisionnelle.

Mme LACOME acquiesce mais souligne que cela reste un budget primitif.

Mme VOLTO est d'accord mais ajoute que les ratios permettent d'affiner les chiffres du BP et qu'il y a obligation pour les élus de les fournir.

Mme MOREL indique que chacun peut le faire et demande s'il n'y a d'autres questions

Mme VOLTO souhaite savoir à combien s'élève l'état de la dette en 2013.

Mme MOREL répond qu'elle donnera l'indication ultérieurement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2013

- Fonds de compensation de la TVA: 482 953€ (+régularisation : 4382€)
- TLE et taxes d'aménagement : 91 567€ (dont 6700€ TA)
- Emprunt 2012 et solde 2013 : 1 803 500€
- Prêts sans intérêts CARSAT : 102 531€
- Subventions d'investissement perçues: 689 681,73
 - Dont:
 - Etat : 603 177€ (Orgues, Halle, ALSH)
 - Conseil Régional : 17 490€ (Orgues, Halle)
 - Conseil Général : 290 920€ (dont Chiomento, Crs Valmy)
 - Dotations parlementaires: 6185€ (ALSH)
 - Fondation du Patrimoine : 14 550€ (ancienne gare)
 - CAF : 66 948€ (solde Chiomento)

Mme VOLTO demande si la dotation parlementaire attribuée dans le cadre de la construction de l'ALSH est celle de Mr. CHATILLON, sénateur de la Haute-Garonne.

Mr le Maire confirme.

PRINCIPALES REALISATIONS 2013 EN INVESTISSEMENT

- Construction d'un ALSH : 809 738€,
- Restauration de la Halle : 714 801€,
- Cours Valmy : 453 602€,
- Espace public et aménagement du chemin de Montagne:183 874€,
- Réhabilitation du patrimoine (dont ancien collège) : 76 465€,
- Aménagement de voies de circulation sécurisées : 68 810€,
- Patrimoine scolaire et équipement des écoles: 55 484€,
- Restauration de l'Eglise et du mobilier (orgues): 41 644€,
- Equipement des services : 40 214€,
- Espaces et équipements sportifs et de loisirs: 32 827€,
- Equipements culturels et de communication : 18 048€,
- Début des travaux du cinéma : 14 100€.

PRINCIPALES REALISATIONS EN TRAVAUX EN REGIE

- Ancien collège : salle d'exposition et appartement gendarmes 19 032€,
- Foyer Rural : Création d'un local de stockage 6 699€,
- Mairie annexe de Saint-Caprais : Mise aux normes électriques 18 015€,
- Halle aux agneaux : aménagement d'une salle d'activité 16 676€,
- Aménagement d'un bureau au sein du service de l'urbanisme 5616€.

Mme MOREL précise que les travaux en régie ont représenté un total de 66 038 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2013

VILLE DE GRENADE SUR GARONNE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - Exercice : 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF						II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES						A3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Credits ouverts	Réalisations	Recours à réaliser	Credits annulés	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	800.00	488.12			16.88
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des opérations d'équipement	3 933 290.00	2 598 688.11	224 731.00		1 141 688.89
	Total des dépenses d'équipement	3 933 290.00	2 598 688.11	224 731.00		1 141 688.77
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
1069	Excédents de fonct. capitalisés					
18	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 013.00	1 012.94			0.06
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	712 000.00	711 421.42			578.58
020	DEPENSES IMPREVUES	8 670.00				
	Total des dépenses financières	722 783.00	713 334.36			578.64
45x1	Total des opérations pour compte de tiers	16 785.00	8 310.97			8 484.03
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 673 374.00	3 289 024.56	224 731.00		1 180 746.44
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	105 488.00	89 718.99			8 962.41
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	35 682.00	16 145.78			19 436.22
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	141 170.00	112 878.24			28 398.63
	TOTAL	4 814 668.00	3 401 899.90	224 731.00		1 178 137.10
	Pour information					
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté du II-1	1 454 143.00				

Mme MOREL revient sur les dépenses d'équipement qui représentent 2 567 379,23 €, auxquels il faut rajouter 224 731 €.

Elle ajoute que dans les "emprunts et dettes assimilés", figure un prêt relais de 174 000 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2013

VILLE DE ORNÈVE SUR GARONNE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - Exercice : 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	AS

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits annulés
18 19 21 23	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138) EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (hors 165) IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS	1 377 308,00 1 908 031,00	1 018 859,16 1 908 031,00	26 484,00	337 548,84
Total des recettes d'équipement		3 285 339,00	2 926 890,16	26 484,00	337 548,84
10 1086 026	DOTATIONS, FONDS D'AVERS ET RESERVES Excédents de fond. capitalisés PRODUITS DES CÉSSIONS D'IMMOBILISATIONS	604 834,00 788 600,00 8 000,00	606 401,28 788 600,00		18 432,74 8 000,00
Total des recettes financières		1 397 434,00	1 395 001,28		26 432,74
48x2	Total des opérations pour compte de tiers	12 001,00	- 8 310,87		4 690,03
Total des recettes réelles d'investissement		4 674 774,00	4 232 602,28	26 484,00	366 671,61
021 049 047	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS OPÉRATIONS PATRIMONIALES	1 267 314,00 201 167,00 26 002,00	200 876,49 10 508,79		836,82 10 438,21
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 494 483,00	206 872,23		20 375,77
TOTAL		8 268 761,00	4 668 974,62	26 484,00	396 008,20
Pour information R 001 Solde d'affectation positif reporté de N-1					

Mme VOLTO souhaite revenir sur le détail de la dette et avoir des explications complémentaires.

Mme MOREL rappelle le montant de l'emprunt de 1 803 500 € qui a été débloqué en deux fois, la première fois en septembre 2012 et dont le premier remboursement s'est fait en janvier 2013.

Mme VOLTO souhaite avoir le détail de la dette globale.

Mme MOREL répond qu'au 01/01/2013, on avait une dette de 6 772 666,37 €, un prêt relais de 154 300 €, et une annuité 1 003 755,85 €. La dette en capital au 31/12/2013 s'élevait à 7 254 744 €.

Mme VOLTO voudrait savoir quel pourcentage représente cette dette par rapport au budget de la commune. Elle demande quel est le taux d'endettement de la commune.

Mme MOREL répond que le ratio par habitant est de 883 € (ratio calculé sur la base d'une population de 8274 hts). L'encours de la dette sur les recettes de fonctionnement est de 0,76 %.

Mme VOLTO demande si c'est le seul taux dont elle dispose.

Mme MOREL répond que oui.

Aucun autre conseiller ne souhaitant intervenir, il est proposé de passer au vote.

Mr. le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour, 3 non-participations au vote (Mme VOLTO, Mr. BOURBON et Mme BEUILLÉ), et une abstention (Mr. CREPEL), approuve le compte administratif 2013 de la commune.

Mr. le Maire regagne la salle.

N° 67/2014 - Bilan des cessions et des acquisitions immobilières - Année 2013.

Mme MOREL, conseillère municipale déléguée, présente au Conseil Municipal le bilan des cessions et acquisitions immobilières intervenues au cours de l'année 2013 :

CESSIONS 2013

NEANT

ACQUISITIONS 2013

NEANT

Le Conseil Municipal prend acte.

N° 68/2014 - Bilan des marchés publics / Année 2013.

Mme MOREL, conseillère municipale déléguée, présente au Conseil Municipal le bilan des marchés publics 2013, en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics (cf document joint en annexe).

Le Conseil Municipal prend acte.

N° 69/2014 - Bilan formation des élus - Année 2013.

Mr. le Maire présente au Conseil Municipal le bilan des formations suivies par les élus au cours de l'année 2013 :

Nom et qualité	Thème	Organisme	Dates	Lieu
ANDRÉ Rémy, conseiller municipal	Le commerce, l'artisanat, le tourisme, des secteurs créateurs de richesses économiques, de dynamisme des territoires, d'emplois et de lien social : les enjeux, les projets, les réalisations, pour les Villes, les Départements et les Régions"	Laïcité & République	13, 14 et 15.09.2013	Seignosse (40)
AUZEMÉRY Bertrand, conseiller municipal	Réussir ses interventions orales	Agence Technique Départementale	14.05.2013 04.06.2013	St Martory (31)
AUZEMÉRY Bertrand, conseiller municipal	La délivrance des autorisations d'urbanisme par le maire	Agence Technique Départementale	28.05.2013	Villemur-sur-Tarn (31)
AUZEMÉRY Bertrand, conseiller municipal	Coopération intercommunale : choix et exercice des compétences, mutualisation des services et des moyens	Agence Technique Départementale	31.05.2013	Pechbonnieu (31)
AUZEMÉRY Bertrand, conseiller municipal	La gestion des réseaux d'assainissement collectif et non collectif : de l'obligation réglementaire à la mise en conformité	Agence Technique Départementale	07.06.2013	Mauressac (31)
AUZEMÉRY Bertrand, conseiller municipal	Optimiser la relation avec les secrétaires de mairie ou DGS	Agence Technique Départementale	28.06.2013	Venerque (31)
AUZEMÉRY Bertrand, conseiller municipal	Les règles de la communication en période pré-électorale et le financement de la campagne	Agence Technique Départementale	24.09.2013	Grenade (31)
AUZEMÉRY Bertrand, conseiller municipal	Sécurité et prévention de la délinquance	Agence Technique Départementale	15.11.2013	Cazères (31)
CHAPUIS Françoise, conseillère municipale	La fiscalité de l'urbanisme	Agence Technique Départementale	14.03.2013	Brignemont (31)
CHAPUIS Françoise, conseillère municipale	Les politiques sociales en faveur des seniors : de l'autonomie à la dépendance	Agence Technique Départementale	27.03.2013	Lespinasse (31)
FLORES Jean-Louis, conseiller municipal	Enquête publique, évaluation environnementale et évolution des PLU : Comprendre et appliquer les récentes réformes du droit de l'urbanisme	Agence Technique Départementale	30.01.2013	Montrabé (31)
FLORES Jean-Louis, conseiller municipal	Actualités des finances locales : loi de finances 2013 et emprunt	Agence Technique Départementale	06.02.2013	Tournefeuille (31)

FLORES Jean-Louis, conseiller municipal	La fiscalité locale, entre optimisation et équité fiscale	Agence Technique Départementale	07.02.2013	Caraman (31)
FLORES Jean-Louis, conseiller municipal	La fiscalité de l'urbanisme	Agence Technique Départementale	14.03.2013	Brignemont (31)
FLORES Jean-Louis, conseiller municipal	Coopération intercommunale : choix et exercice des compétences, mutualisation des services et des moyens	Agence Technique Départementale	31.05.2013	Pechbonnieu (31)
FLORES Jean-Louis, conseiller municipal	L'organisation et le déroulement des élections municipales	Agence Technique Départementale	10.12.2013	St Sauveur (31)

Mr LACOME souligne que les formations de l'ATD sont très intéressantes.

Mr le Maire confirme qu'elles sont très pertinentes et il conseille aux élus de les suivre s'ils le peuvent.

Le Conseil Municipal prend acte.

N° 70/2014 - Bilan des Autorisations de Programmes /Crédits de paiement 2013.

Mme MOREL, conseillère municipale déléguée, présente au Conseil Municipal le bilan des AP/CP 2013 :

Opérations	Crédits de Paiement 2013	Réalisé 2013
n° 2 - 2010 : Espace intergénérationnel rue des Jardins	19.000 €	18.280,29 €
n° 4 - 2010 : Restauration de l'orgue	39.371 €	39.371,54 €
n° 5 - 2010 : Restauration Halle Jean Moulin	839.640 €	713.672,22 €
n° 6 - 2010 : Construction d'un ALSH	919.500 €	809.738,19 €
n° 8 - 2010 : Aménagement chemin de Montagne	306.822 €	26.769,83 €
n° 1 - 2011 : Construction école et restaurant scolaire chemin de Montagne	100.302 €	5.929,51 €
n° 2 - 2011 : Aménagement d'un espace public chemin de Montagne	200.000 €	157.104,07 €
n° 3 - 2011 : Aménagement du Cours Valmy	464.270 €	453.601,98 €
n° 1 - 2012 : Numérisation et restructuration du cinéma	282.600 €	14.100,72 €
TOTAL :	3.171.505 €	2.238.568,35 €

Le Conseil Municipal prend acte.

N° 71/2014 - Compte de Gestion 2013.

Suite à l'approbation et à l'arrêt définitif du Compte Administratif de l'exercice 2013, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le compte de gestion du Trésorier, afférent au budget de la Commune.

Sur proposition de Mme MOREL, conseillère municipale déléguée,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 3 absentions (Mme VOLTO, Mr. BOURBON et Mme BEUILLÉ),

- adopte le compte de gestion présenté par le Trésorier Principal Municipal pour l'exercice 2013, dans la mesure où il est conforme aux résultats du Compte Administratif,
- donne quitus au Trésorier concernant sa gestion 2013.

Mme VOLTO souhaiterait avoir un écrit du Trésorier Payeur précisant l'erreur d'affectation de la DETR.

Mme MOREL indique qu'il y a eu des échanges de mails à ce sujet.

Mme VOLTO demande si le groupe minoritaire pourrait en avoir une copie.

Mr le Maire répond qu'il n'y a pas de problèmes.

N° 72/2014 - Affectation du résultat d'exploitation 2013.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013,
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2013,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT Compte Administratif 2012	VIREMENT A LA SECTION INVEST	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DU RESULTAT
INVEST.	- 1.454.143,49 €		1.187.074,72 €	- 224.731,00 € 26.484,00 €	- 198.247,00 €	- 465.315,77 €
FONCT.	1.147.781,64 €		- 268.502,29 €			879.279,35 €

Considérant que le seul résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat et qu'il doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Sur proposition de Mme MOREL, conseillère municipale déléguée,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour, 3 non-participations au vote (Mme VOLTO, Mr. BOURBON et Mme BEUILLÉ), et une abstention (Mr. CREPEL), décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	879.279,35 €
Affectation obligatoire	
A la couverture de l'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	465.316,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves	--- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	413.963,35 €
Total affecté au 1068	465.316,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	--- €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

N° 73/2014 - Tarifs des services communaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs des services communaux. Il précise que tarifs concernant les services périscolaires seront examinés ultérieurement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, arrête les tarifs des services communaux conformément à la liste jointe en annexe.

N° 74/2014 - Vote du taux des taxes communales.

Sur proposition de Mr. le Maire,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
décide de fixer les taux des taxes communales, comme suit :

	<i>Rappel taux 2013</i>	<i>Taux 2014</i>
Taxe d'habitation	15.63 %	15.63 %
Taxe foncier bâti	28.12 %	28.12 %
Taxe foncier non bâti	96.04 %	96.04 %

N° 75/2014 - Participations 2014 aux organismes de regroupement.

Sur proposition de Mme MOREL, conseillère municipale déléguée,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
approuve les participations 2014 aux organismes de regroupement (compte 6554) :

Organismes	Objet	BP 2013	Réalisations 2013	BP 2014
Syndicat Départemental d'Electricité (SDEHG)	Remboursement annuités	32.140 €	32.137,82 €	32.140 €
Autres contributions :		7.600 €		9.700 €
Syndicat Transport Personnes Agées	Participation annuelle		898,47 €	
Syndicat Mixte Protection de l'Environnement	Participation annuelle		403,70 €	
Syndicat Mixte Bassin Versant de l'Hers	Participation annuelle		4.623,16 €	
Syndicat Mixte Accueil Gens du Voyage	Participation annuelle		-€	
TOTAL		39.740 €	38.063,15 €	41.840 €

N° 76/2014 - Subventions 2014 aux associations.

Mr. le Maire présente au Conseil Municipal, le tableau des subventions 2014 aux associations.

Il précise que peu de modifications ont été apportées par rapport à l'année dernière. Il les énumère :

- Une nouvelle association est subventionnée cette année : l'AGPEM (Association des Parents d'Elèves de l'école maternelle JC Gouze),
- Deux autres associations, de plus de deux ans d'existence, figurent également dans le tableau : la Compagnie des Mots à Coulisses et l'association Patch Broderie, dans la rubrique « culture ».
- Au niveau des subventions exceptionnelles : les Fous Alliés seront subventionnés car ils organisent un concert cette année. En revanche, l'association Attitudes n'aura pas de subvention exceptionnelle car elle n'organise pas de gala de danse en 2014 (un gala tous les deux ans).
- Une somme est également réservée pour le Comité de Jumelage qui fête ses 20 ans d'existence. Grenade se déplace cette année à Istrana pour fêter cet anniversaire. L'année prochaine, ce sera au tour de la commune de Grenade de recevoir une délégation italienne pour les fêtes du 15 août.

Mr. le Maire ajoute que pour toutes les autres sommes allouées aux associations, elles sont exactement équivalentes à celles accordées l'année dernière.

Mr. BOURBON fait remarquer que l'Office du Tourisme apparaît dans ce tableau pour des droits de place dans le cadre du marché de Noël avec une subvention à "zéro". Dans la mesure où l'OTI n'organise pas de marché de Noël, il demande que cette ligne disparaisse.

Mr. le Maire précise qu'il en sera tenu compte.

Mme BEUILLE souhaite savoir comment est calculée la répartition des subventions. Elle interroge Mr. le Maire à ce sujet : Quels critères sont pris en compte ? Est-ce qu'une commission travaille sur ce dossier ? La répartition est-elle fonction du nombre d'adhérents, du nombre de manifestations ?

Mr. le Maire répond que pour cette année la Municipalité s'est basée sur ce qui avait alloué l'année dernière, en fonction des demandes des associations.

Mme BEUILLE pense qu'il est logique que les subventions allouées aux associations qui ont beaucoup d'adhérents soient plus importantes que les autres.

Mr. le Maire répond que ce n'est pas si simple, car certaines associations ont effectivement beaucoup d'adhérents mais ont peu d'activités spécifiques contrairement à d'autres.

Mme BEUILLE ajoute qu'il serait intéressant d'avoir une visibilité en termes de manifestations et de ce que cela apporte à la commune.

Mr. le Maire est d'accord sur le fait qu'il faut travailler sur les contrats d'objectifs. Il précise que cette année, la Municipalité a été prise de court, c'est la raison pour laquelle elle a reproduit les mêmes sommes que l'année dernière.

Mme BEUILLE se porte volontaire pour travailler sur ce dossier et pour réfléchir sur une lisibilité des subventions compte tenu des disparités.

Mr. le Maire se dit d'accord et prend note.

Mme VOLTO ajoute qu'elle fait le même constat et note une différence par exemple entre le Grenade Sport et le Grenade Football Club. Elle dit qu'il y a certainement des raisons, des critères qu'il faut donner, car on pourrait penser qu'il y a des préférences.

Avant de procéder au vote, Mr. le Maire précise que certains élus vont s'abstenir compte tenu du fait qu'ils sont membres d'associations subventionnées.

Sur proposition de Mr le Maire,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
arrête le tableau des subventions 2014 aux associations tel que joint en annexe.

Détail des votes :

- Subvention au Comité de Jumelage Grenade Istrana :
27 voix pour, une non- participation au vote (Mme D'ANNUNZIO) et une abstention (Mr. CREPEL),
- Subvention à l'Association Echanges et Culture :
27 voix pour, une non- participation au vote (Mme MOREL) et une abstention (Mr. CREPEL),
- Subvention à l'ADMR :
27 voix pour, une non- participation au vote (Mme VOLTO) et une abstention (Mr. CREPEL),
- Subventions aux autres associations :
28 voix pour et une abstention (Mr. CREPEL).

N° 77/2014 - Avenant n° 2 aux contrats d'objectifs pluriannuels 2012-2014 à passer avec les associations.

Mr. le Maire indique que les contrats d'objectifs sont les mêmes que l'année dernière.

Mme BEUILLE estime que les objectifs sont trop globaux et qu'ils ne sont pas clairement affichés, notamment en termes de manifestations.

Mr. le Maire n'est pas d'accord et fait remarquer qu'il y a des lignes spécifiques, en fonction des actions menées par les associations. Il cite les différents concerts de l'association Multimusic, etc ...

Sur proposition de Mr. Le Maire,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et une abstention (Mr. CREPEL),

- approuve les avenants n° 2 aux contrats d'objectifs pluriannuels 2012-2014, à passer avec les associations suivantes :
 - *Associations à caractère sportif* : Cercle Nautique, Grenade Football Club, Grenade Roller Skating, Grenade Sports, Grenade Tennis Club, Grenade Volley Ball et Société Hippique.
 - *Associations à caractère culturel* : Foyer Rural de Grenade, Multimusic, et Comité d'Animation.
et dont les textes sont joints en annexe.
- autorise Mr. le Maire à signer l'ensemble de ces documents avec les associations concernées.

N° 78/2014 – Autorisations de programmes / Crédits de paiement 2014.

Mme MOREL, conseillère municipale déléguée, présente le autorisations de programmes et crédits de paiement 2014.

Mme VOLTO demande le montant total de ces AP/CP.

Mr LACOME répond que le total n'a pas été fait.

Mme VOLTO indique qu'elle arrive à 4 277 326 €. Elle demande confirmation.

Mme MOREL indique que les AP/CP 2014 représentent un total de 3 333 676 €.

Mme VOLTO demande quel est le plan de financement de ces opérations.

Mme MOREL rétorque que ce sera vu plus tard dans le budget primitif.

Mme VOLTO demande si ce sera décliné par opération.

Mme MOREL confirme.

Sur proposition de Mme MOREL, conseillère municipale déléguée,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 3 voix contre (Mme VOLTO, Mr. BOURBON et Mme BEUILLÉ), approuve les AP/CP 2014, dont la liste est jointe à la présente.

N° 79/2014 - Budget primitif 2014 de la commune.

Mme MOREL, conseillère municipale déléguée, présente en détail le budget primitif 2014, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section de Fonctionnement : 9.129.582,00 €
- Section d'Investissement : 5.092.540,00 €.

L'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du BP 2014	9 129 582 €	8 715 619 €
Report 2013			413 963 €
Total		9 129 582 €	9 129 582 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Un ralentissement sérieux de l'évolution des bases fiscales notamment du foncier bâti :
 - TH : 4,12% (4,41% en 2013 et 5,81% en 2012),
 - TFB : 1,38% (3,73% en 2013 et 6,03% en 2012),
 - FNB : 0,74% (1,74% en 2013 et 1,52% en 2012).
- Pas d'augmentation des taux des 3 taxes en 2014.
- Le produit fiscal ,dans cette configuration, évolue de 85 029€.
- La population INSEE passe de 8170 à 8214 habitants.
- Les dotations de l'Etat demeurent globalement à un niveau équivalent à celui de 2013 (+192€).
En 2013, alors que l'enveloppe des dotations était bloquée, les recettes perçues à ce titre avaient augmenté de 123 310€.
- Sa composition est différente : la dotation forfaitaire diminue de 51 694€, la Dotation de Solidarité Rurale augmente de 33 110€ et la Dotation Nationale de Péréquation augmente de 18 776€.
- Les dernières dotations étant parvenues tardivement, le 16 avril, après l'édition des documents, seule la dotation forfaitaire est intégrée pour son montant réel, dans le BP 2014.
- Les allocations compensatrices (qui font partie de l'enveloppe normée des dotations) diminuent de 8394€.
- Une loi de finance rectificative devrait être votée au mois de juin 2014, avec une possible incidence sur les budgets locaux.
- Les recettes de prestations périscolaires sont estimées sans augmentation des tarifs pour l'instant.

LE TAUX DES 3 TAXES

	Grenade	Taux moyens niveau départemental 2013	Taux moyens niveau national 2013	Taux plafonds 2014
Taxe d'habitation	15,63	25,40	23,88	63,50
Taxe sur le foncier bâti	28,12	22,48	20,11	56,20
Taxe sur le foncier non bâti	96,04	90,46	48,94	226,15

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

VILLE DE GRENADE SUR GARONNE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - Exercice : 2014

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (-RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 212 743,00		2 304 031,00	2 304 031,00	2 304 031,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 402 100,00		4 730 850,00	4 730 850,00	4 730 850,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	804 135,00		744 400,00	744 400,00	744 400,00
Total des dépenses de gestion courante		7 836 878,00		7 670 181,00	7 670 181,00	7 670 181,00
66	CHARGES FINANCIERES	334 730,00		200 500,00	200 500,00	200 500,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 200,00		9 000,00	9 000,00	9 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS					
022	DEPENSES IMPREVUES	17 500,00		13 053,00	13 053,00	13 053,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 900 428,00		8 191 334,00	8 191 334,00	8 191 334,00
022	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 600 750,00		630 000,00	630 000,00	630 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	280 457,00		300 348,00	300 348,00	300 348,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 881 207,00		930 348,00	930 348,00	930 348,00
TOTAL		9 801 635,00		9 129 682,00	9 129 682,00	9 129 682,00
+						
D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RAR+Vote)						9 129 682,00

Comme cela avait expliqué au moment du DOB, Mme MOREL souligne une variation de 239KE sur les charges de personnel. Elle précise qu'il s'agit d'un budget prévisionnel et indique que toutes les charges ont été calculées au maximum.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

VILLE DE GREMADE SUR GARONNE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - Exercice : 2014

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser: N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	46 600.00		51 000.00	51 000.00	51 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	583 450.00		646 000.00	646 000.00	646 000.00
73	IMPOTS ET TAXES	4 870 630.00		4 746 500.00	4 746 500.00	4 746 500.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 051 502.00		2 735 413.00	2 735 413.00	2 735 413.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	280 450.00		270 450.00	270 450.00	270 450.00
Total des recettes de gestion courante		8 612 832.00		8 449 363.00	8 449 363.00	8 449 363.00
76	PRODUITS FINANCIERS	2 820.00		1 458.00	1 458.00	1 458.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 520.00		163 664.00	163 664.00	163 664.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 628 172.00		8 614 485.00	8 614 485.00	8 614 485.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	105 682.00		101 134.00	101 134.00	101 134.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		105 682.00		101 134.00	101 134.00	101 134.00
TOTAL		8 733 854.00		8 715 619.00	8 715 619.00	8 715 619.00
+						
R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						413 983.00
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						9 129 602.00
Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT						837 114.00

Mme MOREL indique que les produits exceptionnels représentent 163 664 €. Elle demande si les conseillers municipaux souhaitent des explications.

Mme VOLTO répond par l'affirmative.

Mme MOREL précise que l'on a 110 000 € de remboursement de trop perçu d'impôts et 50 000 € de mécénat.

Mme VOLTO demande si les élus ont eu confirmation de la participation des mécènes. Elle souhaite savoir s'il y en a des nouveaux.

Mme MOREL répond que les mécènes ont bien confirmé leur engagement.

Mme BEUILLE demande si ce sont des particuliers ou des entreprises.

Mr le Maire ajoute qu'il a les lettres d'engagement des mécènes qui sont principalement des entreprises.

Mme VOLTO souhaite connaître l'objectif de ce mécénat.

Mr le Maire répond qu'il a pour objet le financement du complexe sportif loué à la famille Larroque.

Mme VOLTO demande si le montant de cette location figure au budget.

Mme MOREL précise qu'au budget 2014, n'ont été inscrits que les loyers de septembre à décembre 2014, puisque la location ne débutera qu'au mois de septembre prochain.

Mme VOLTO souhaite un rappel du montant de la location.

Mr le Maire répond que le loyer s'élèvera à 26 600 € pour la période de septembre à décembre 2014 et à 80 000 €/an pour les années à venir.

Mme VOLTO demande sur combien d'années porte le bail.

Mr le Maire précise qu'il s'agit d'un bail sur 10 ans.

Mme VOLTO souhaite connaître l'état du bâtiment. Elle demande qui supportera la charge des travaux s'ils sont nécessaires.

Mr le Maire explique que les travaux seront à la charge des propriétaires.

Mme BEUILLE demande si la commune dispose d'un projet écrit.

Mr le Maire assure que le document existe.

Mme BEUILLE dit être intéressée et souhaiterait pouvoir en prendre connaissance.

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

Un certain nombre de décisions prises au niveau national ont eu un fort impact au niveau local:

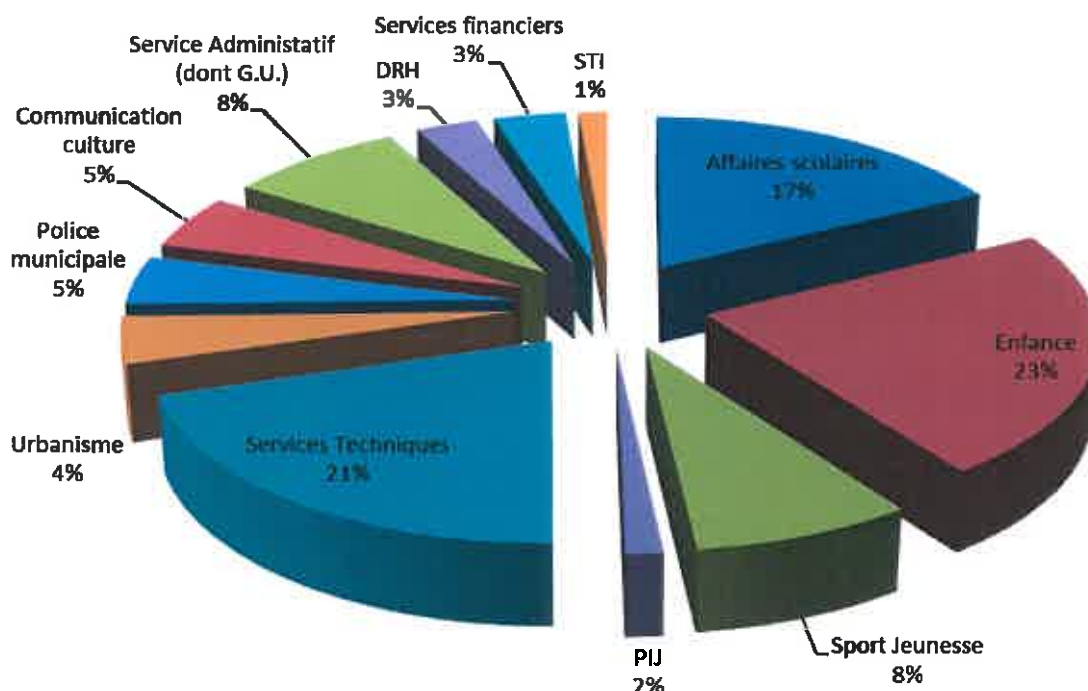
- Rythmes scolaires, personnel consacré à la réforme : 100 000€.
- Revalorisation des catégories C : 75 000€ et un impact sur les non titulaires estimé à 5000€.
- Augmentation des cotisations (notamment retraite) : 30 000€.

Autres éléments à l'origine de cette évolution

- Entretien des nouveaux locaux : 16 000€.
- Transfert d'un agent du CCAS : 30 000€.
- Remplacement d'un agent du portage de repas : 15 675€.
- GIPA : 3700€

REPARTITION DES FRAIS DE PERSONNEL

Masse salariale 2014 par services



LA DETTE 2014

La dette en capital de la commune au 1^{er} janvier 2014 est de 7 255 457€ soit 883€ par habitant pour 8214 habitants.

Cette somme intègre l'emprunt de 1 803 500€ réalisé pour financer les investissements 2012 et 2013.

L'annuité 2014 est de 845 030€ : 296 776€ d'intérêts et 548 254€ de capital.

L'emprunt inscrit au BP 2014 pour financer les investissements est de 820 000€ ce qui va représenter une annuité de 68 689€ sur 15 ans (hypothèse retenue 15 ans à 3%).

Parallèlement la commune enregistre des tombées d'emprunt:

- 35 942,22€ en 2014 (5 emprunts),
- 37 879,31€ en 2015 (1 emprunt, échéance au mois de mai).

Mme MOREL ajoute qu'elle pense qu'il était important de préciser les tombées et demande s'il y a des questions.

Mr. AUZEMÉRY demande la signification du terme financier "tombée". Est ce que cela veut dire que l'emprunt s'arrête ?

Mme MOREL confirme.

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL ET CHARGES DE GESTION COURANTE

Par rapport au réalisé 2013, les charges à caractère général évoluent de 8,12%, les autres charges de gestion courante diminuent de 7,81% :

Concernant les charges à caractère général:

- Augmentation des dépenses liées au prix de l'énergie et à la mise en service de nouveaux bâtiments (ALSH et restaurant scolaire sur la fin d'année)

Mme MOREL précise que les charges énergie sont très importantes et que les élus réfléchissent sur des possibilités de diminution.

- Augmentation contrats de prestations de services enregistrent :

- L'augmentation du nombre de repas achetés pour les restaurants scolaires (+ 23960€)

Mme MOREL ajoute que l'augmentation de fréquentation est de 13 %.

- Une dépense non récurrente d'environ 50 000€ qui concerne la 2^{ème} partie du paiement d'Ecofinance.

- Un contrat de 6000€ est prévu pour l'analyse obligatoire de la qualité de l'air dans les écoles.

- Une dépense de 10 000€ pour du strict entretien sur l'Eglise.

Mme MOREL précise qu'il s'agit de la toiture.

- Les locations immobilières augmentent en raison de l'inscription de la location du complexe sportif et culturel du Jagan pour la fin de l'année (26 600€).
- Les primes d'assurances sont plus élevées également car elles comportent l'assurance Dommages Ouvrage de la construction du restaurant scolaire et de l'école chemin de Montagne.
- Les « Fêtes et cérémonies » augmentent également en raison des manifestations prévues pour l'inauguration de la Halle et le centenaire de la guerre de 1914-1918.
- Le paiement à la CCSG de 2 années d'instruction des actes d'urbanismes : 2013 et 2014.

Concernant les charges de gestion courante:

- Diminution des sommes inscrites pour les admissions en non valeurs (-7560€).
- Diminution de la subvention au CCAS de 89 165€ (excédent 2013 d'environ 70 000€ et transfert d'un agent vers la commune depuis septembre 2013).
- Augmentation du contingent service incendie de 3740€.

Mme MOREL indique que le montant évolue en fonction du nombre d'habitants.

Mme VOLTO souhaite savoir à quel montant correspond les 8,12 % de charges à caractère général.

Mme MOREL répond que les charges à caractère général représentent sur le budget précédent 2 212 743 € et 2 394 931 € sur le budget proposé. Concernant les charges de gestion courante, elles étaient de 831 135 € en 2013 et elles ont été estimées à 744 400 € en 2014.

Mme VOLTO constate que cela représente une augmentation de 182 000€ environ pour les charges à caractère général et une diminution de 90 000€ pour les charges de gestion courante.

Mme MOREL répète que les charges ont été chiffrées au maximum et ajoute que les postes vont être retravaillés en vue de diminuer.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

VILLE DE GRENADE SUR GARONNE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - Exercice : 2014

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (-RAR+Vote)
13 16 21 23	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 169) EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (hors 169) IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS	510 726.00	26 484.00	1 000 498.00 820 000.00	1 000 498.00 820 000.00	1 005 982.00 820 000.00
Total des recettes d'équipement		510 726.00	26 484.00	2 780 498.00	2 780 498.00	2 915 982.00
10 1068 024	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES Excédents de foncl. capitalisés PRODUITS DES CÉSSIONS D'IMMOBILISATIONS	636 000.00 788 600.00 160 000.00		626 000.00 465 316.00 320 000.00	626 000.00 465 316.00 320 000.00	626 000.00 465 316.00 320 000.00
Total des recettes financières		1 603 600.00		1 310 316.00	1 310 316.00	1 310 316.00
45c2	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		2 014 226.00	26 484.00	4 090 814.00	4 090 814.00	4 126 298.00
021 040 041	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS OPERATIONS PATRIMONIALES	1 000 780.00 200 487.00 26 474.00		630 000.00 308 248.00 27 904.00	630 000.00 308 248.00 27 904.00	630 000.00 308 248.00 27 904.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 000 691.00		968 242.00	968 242.00	968 242.00
TOTAL		4 023 907.00	26 484.00	5 099 056.00	5 099 056.00	5 092 540.00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+R001+R002)	5 092 540.00
--	--------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	637 114.00
---	------------

Mme MOREL indique qu'il est prévu un virement de la section de fonctionnement de 630.000 € et explique que les 308 248 € d'opérations d'ordre de transfert entre les sections représentent les amortissements.

Mme VOLTO demande à quoi correspondent les 630 000 €.

Mme MOREL répond qu'il s'agit du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Mme VOLTO pensait qu'il restait seulement 465 000 €.

Mme MOREL lui explique qu'il s'agit du report de 435 000 € et que l'auto financement est de 837 114 €. Quant aux recettes en investissement, elles seront abordées ultérieurement.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

VILLE DE GRENADE SUR GARONNE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - Exercice : 2014

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500.00				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des opérations d'équipement	4 681 633.00	224 731.00	3 803 695.00	3 803 695.00	4 128 426.00
	Total des dépenses d'équipement	4 682 133.00	224 731.00	3 803 695.00	3 803 695.00	4 128 426.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
1068	Excédents de fonct. capitalisés					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	712 000.00		550 000.00	560 000.00	550 000.00
020	DEPENSES IMPREVUES	30 308.00		17 917.00	17 917.00	17 917.00
	Total des dépenses financières	742 308.00		567 917.00	567 917.00	567 917.00
45x1	Total des opérations pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 404 438.00	224 731.00	4 471 612.00	4 471 612.00	4 696 343.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	106 682.00		101 134.00	101 134.00	101 134.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	20 474.00		27 894.00	27 894.00	27 894.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	127 156.00		129 028.00	129 028.00	129 028.00
TOTAL		5 636 595.00	224 731.00	4 600 740.00	4 600 740.00	4 825 471.00

0 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	287 069.00
---	------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CLIMULEES (Total+Réalité)	5 092 540.00
--	---------------------

LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Virement de la section de fonctionnement : 630 000€.
- Amortissements (transfert de la section de fonctionnement): 308 248€.
- Fonds de compensation de la TVA : 375 000€.
- TLE et taxes d'aménagement : 150 000€.
- Cession de l'ancienne perception : 320 000€
- Emprunt d'équilibre 2014 : 820 000€.
- Subventions d'investissement inscrites: 1 969 498€.

Dont:

- Etat DETR : 910 795€ (solde ALSH, restaurant et Ecole, Espace public chemin de Montagne),
- Etat autres subventions : 149 893€ (Solde DGE 2011 sur ALSH, Subvention DRAC sur Halle, Dotation parlementaire Sénat sur Eglise),
- Conseil Régional : 143 110€ (Orgue, Espace Chiomento, Halle et Cinéma),
- Conseil Général : 366 800€ (Travée de l'Eglise, Halle, 1^{ère} partie subvention école, part capital des subventions en annuité),
- Communauté de Communes : 107 000€ (cinéma et appartement gendarmes),
- Autres : CAF 105 000€ (solde ALSH), CNC 155 900€(cinéma), ADRC 18 000€ (cinéma) Fondation du Patrimoine 20 000€ solde dotations parlementaires (orgue 4609€, ALSH 1909€).

Non inscrite : la subvention du Conseil Général sur le cinéma, projet phare 2014, qui permettrait de réduire l'emprunt d'équilibre.

Mme VOLTO demande si elle a bien compris que le virement de la section de fonctionnement en investissement concerne l'exercice 2014, et que ce n'est pas le report des 400 000 € de l'exercice précédent.

Mme MOREL le lui confirme et passe au détail par secteur.

LE PATRIMOINE HISTORIQUE, LA CULTURE ET LA COMMUNICATION

- Solde des travaux de la halle: 143 088€.
- Rénovation du cinéma et passage au numérique : 680 000€.
- Acquisition d'un second panneau d'information lumineux : 12 000€.
- Acquisition logiciel de gestion bibliothèque : 5290€.
- Extension du fonds de livres bibliothèque : 13 000€.

LES INVESTISSEMENT DANS LE DOMAINE SCOLAIRE

- Fourniture et pose d'un pare ballons école JC GOUZE : 6130€.
- Fourniture et pose de panneaux de basket école JC GOUZE: 4450€
- Acquisition de jeux extérieurs et sol souple école maternelle JC GOUZE: 15700€.
- Acquisition mobilier pour ouverture nouvelle classe école JC GOUZE: 5000€.
- Ecole et restaurant scolaire chemin de Montagne : 1 969 210€.
- Lave vaisselle restaurant scolaire St Caprais : 2850€.
- Acquisition mobilier restaurant scolaire la Cabane : 10 000€
- Acquisition vaisselle restaurant scolaire La Cabane : 1800€
- Automatisation portail entrée école JC GOUZE : 2979€
- Changement fenêtres bibliothèque école élémentaire Bastide : 6500€.

L'ENFANCE, LA JEUNESSE, LES SPORTS ET LOISIRS

- Solde travaux ALSH : 145 000€.
- Installation portail métallique stadium: 3330€.
- Equipement ALSH : 70 207€.
- Acquisition de 5 Kayaks: 1500€.
- Création d'une aire de jeux rue du port Haut : 10 000€.
- Acquisition de 2 constructions modulaires (algécos) pour le gymnase et la Banque alimentaire : 41 500€.
- Installation d'une tribune démontable à Carpenté et MOE : 13 754€.
- Acquisition système de filtration et de pompage Carpenté : 4700€.

Mr BOURBON demande si les algécos sont neufs.

Mme MOREL répond par la négative.

Mme BEUILLE s'interroge sur le restaurant scolaire. Elle souhaiterait savoir si une mutualisation est prévue sur La Cabane et l'école ou s'il y aura deux cantines distinctes.

Mme MOREL confirme qu'il n'y aura qu'un seul restaurant et qu'il servira pour l'école et le centre aéré.

LES AMENAGEMENTS URBAINS ET L'EMBELLISSEMENT DE LA VILLE

- Création d'un fossé Chemin du Tourret : 1663€.
- Révision du PLU : 36 647€.
- Acquisition de mobilier urbain et panneau lumineux de signalisation et de sécurité passages piétons : 34 878€.
- Fonds de concours trottoirs CCSG : 50 433€.
- Fonds de concours Chemin de Montagne : 116 060€.
- Fonds de concours annuel Pool Routier : 68200€.
- Acquisition terrain St Caprais (abribus) : 1000€.
- Acquisition terrain piste cyclable Route d'Ondes : 4000€.
- Raccordement FT rues Cazalès et Pérignon : 1500€.
- Acquisition de potelets pour rue de l'Egalité : 5000€.
- Aménagements chemin de Montagne (pluvial ,branchements et éclairage public) : 149 872€.
- Aménagement espace public Chemin de Montagne : 231 386€.
- Jeux et mobilier urbain cours Valmy : 9115€.

L'EQUIPEMENT DES SERVICES

- Report 2013 concernant du matériel informatique : 8 118€.
- Matériel informatique 2014 : 25 190€.
- Equipement pour fauchage banquettes : 4785€.
- Sécateur électrique : 1600€.
- Découpeur plasma : 1410€.

LA RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

- Toitures et menuiseries ancien collège (report 2013) : 60 752€.
- Raccordement ancienne gendarmerie au réseau pluvial : 2750€.
- Toitures ancien collège et isolation côtés Bibliothèque, Bridge : 55 000€.
- Remplacement de portes Aire Gens Voyage : 5000€.
- Ancien collège: remplacement fenêtres vétustes (double vitrage) : 26 280€.

Mme MOREL conclut ce budget en disant que l'objectif est de travailler sur les principaux postes de dépenses avec les personnes concernées, notamment sur les charges de personnel et l'énergie, et terminer les gros investissements pour répondre au développement démographique, avec un objectif à moyen terme de désendettement.

Mme VOLTO a une question sur les tableaux présentés et souhaite avoir un montant total de toutes les opérations présentées. Elle revient sur le plan de financement et ajoute que Mme MOREL a annoncé un montant en virement de la section de fonctionnement pour financer une partie de ces opérations ainsi qu'un emprunt. Comme elle constate que le montant de toutes ces opérations est plus élevé que celui annoncé, et elle voudrait qu'on lui explique comment le solde sera financé.

Mme MOREL répond que le montant total des dépenses d'investissement est 4 600 740 € et que le total des recettes d'investissement s'élève à 5 066 056 €.

Mme VOLTO remercie Mme MOREL.

Aucun autre conseiller ne souhaitant intervenir, il est proposé de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 4 voix contre (Mme VOLTO, Mr. BOURBON, Mme BEUILLÉ et Mr. CREPEL), approuve le budget primitif 2014 de la commune.

N° 80/2014 - Cession de la parcelle G n° 243 lieu-dit « Les Aubinels » à Mr. Christian FIORITO.

Par délibération en date du 23.06.1988, le Conseil Municipal a rectifié l'emprise foncière du domaine public aux hameaux d'Engarres et des Aubinels, en vendant des parcelles à plusieurs riverains, moyennant le franc symbolique. Ainsi, la commune de Grenade a cédé à M. DUPIEUX Guillaume, un terrain représentant 593m² au lieu-dit Les Aubinels (acte authentique reçu le 03.01.1989, en l'Etude de Me. BALZAME, notaire à Grenade).

Or, il s'avère qu'une parcelle totalement enclavée dans le terrain cédé à Mr. DUPIEUX, a été oubliée dans la transaction et est restée propriété de la commune. Il s'agit de la parcelle cadastrée Section G n° 243, d'une superficie de 20 m².

Aujourd'hui, les Consorts DUPIEUX souhaitant vendre à Mr. Christian FIORITO, l'Etude de Me BALZAME invite le Conseil Municipal à régulariser la situation.

Sur proposition de Mr. LACOME, Maire Adjoint,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 3 abstentions (Mme VOLTO, Mr. BOURBON et Mme BEUILLÉ),

- décide de la cession moyennant l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée Section G n° 243, d'une superficie de 20 m², à Mr. Christian FIORITO, qui s'est porté acquéreur de la propriété DUPIEUX au lieu-dit Les Aubinels,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant en l'Etude de Me. BALZAME, Notaire à Grenade.

N° 81/2014 - Aide à la Gestion des Aires d'Accueil - Année 2014.
Avenant n° 5 à la convention cadre.

Mme FIORITO-BENTROB, Maire Adjoint, rappelle que la convention cadre relative à l'Aide à la Gestion des Aires d'Accueil (AGAA) et fixant notamment les modalités de versement a été signée le 14 juin 2010 entre la Commune de Grenade et l'Etat représenté par le Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne. L'Etat propose aujourd'hui un avenant n° 5 à cette convention fixant pour l'année 2014, le montant annuel de l'aide à **31.788 €** (égal au montant 2013).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- approuve le montant de l'aide financière proposée au titre de l'AGAA 2014,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 5 susvisé.

N° 82/2014 - Modification des statuts du SMAGV - MANEO.

Mme FIORITO-BENTROB, Maire Adjoint, indique au Conseil Municipal qu'au cours de sa séance du 27 février 2014, le Comité Syndical de Maneo s'est prononcé favorablement sur la modification des articles 1,2, 5 et 10 des statuts du syndicat (cf projet de statuts modifiés joint en annexe).

Conformément à l'article L 5211.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu des dispositions de la loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, l'avis des Conseil Municipaux des communes membres est sollicité..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'émettre **un avis favorable** concernant le projet de statuts modifiés présentés.

N° 83/2014 - Adhésion de la Communauté de Communes Save et Garonne au Syndicat Mixte pour l'aménagement de la forêt de Bouconne.

Mr. LACOME, Maire Adjoint, indique que, suite à la délibération du Conseil Communautaire du 26.09.2013 et par arrêté préfectoral du 16.12.2013, les statuts de la Communauté de Communes Save et Garonne ont été modifiés afin de permettre l'adhésion au Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne sur sa compétence "Base de loisirs".

Par délibération en date du 30 janvier 2014, le Conseil Communautaire a décidé de solliciter l'adhésion de la Communauté de Communes Save et Garonne au Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne sur sa compétence "Base de loisirs".

L'article L 5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que *"l'adhésion à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté de communes"* (majorité qualifiée : les deux tiers des conseils municipaux représentant au moins la moitié de la population ou bien la moitié des conseils municipaux représentant au moins les deux tiers de la population).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'émettre **un avis favorable** concernant l'adhésion de la Communauté de Communes Save et Garonne au Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne sur sa compétence "Base de loisirs".

N° 84/2014 - Adhésion au Syndicat du Bassin Hers Girou des communes de Balma, Dremil-Lafage, Flourens, l'Union, Mons, Montrabé et Pin-Balma.

Mme CHAUPUIS BOISSE, conseillère municipale déléguée, indique qu'au cours de sa séance du 25 février 2014, le Comité Syndical du Bassin Hers Girou s'est prononcé favorablement sur la demande d'adhésion au Syndicat Mixte des communes riveraines de la Seillonne suite à la mise en œuvre de la procédure de dissolution du SIAH de la Seillonne. Les communes concernées sont de l'amont à l'aval : Dremil-Lafage, Flourens, Mons, Pin-Balma, Balma, Montrabé et l'Union.



Mr LACOME remercie les membres et clôt la séance à 22h30.



Pour validation :
Le secrétaire de séance,
Ghislain FIORITO BENTROB,



Le Maire,
Jean-Paul DELMAS,



Pour approbation :

DELMAS Jean-Paul 	LACOME Jean-Luc	FIORITO BENTROB Gh. 	FLORES Jean-Louis 
TAURINES GUERRA Anna 	BEGUE José 	FONTANILLES Gilbert 	AUREL Josie 
LE BELLER Claudine 	MOREL Françoise 	D'ANNUNZIO Monique	BOISSE Serge 
BRIEZ Dominique 	BEN AÏOUN Henri 	MERLO-SERVENTI C. 	CHAPUIS BOISSE Fr. 
GARROS Christine <i>représentée</i>	PEEL Laurent 	MASSOUE Corinne 	SANTOS Georges 
DOUCHEZ Dominique 	XILLO Michel 	AUZEMÉRY Bertrand 	ANSELME Eric 
BORLA-IBRES Laetitia 	VOLTO Véronique 	BOURBON Philippe 	BEUILLE Sylvie 
CREPEL Pierre 			

CONVENTION DE FORMATION

Entre

Les **FRANCAS MIDI PYRENEES**
26 rue Claude Perrault 31500 TOULOUSE
Représentés par **Claudine PERIE** – Déléguée Nationale en Région

Et

La Commune de GRENADE
Représentée par **Mr DELMAS Jean Paul** - Maire,

Il est convenu ce qui suit :

1 – Objet

Les **FRANCAS MIDI PYRENEES** organisent en partenariat avec la commune de **GRENADE** une session de **FORMATION GENERALE** et une session d'**APPROFONDISSEMENT** dans le cadre du parcours de formation **B.A.F.A.** – Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.

Ces sessions sont habilitées par la Direction Régionale **J.S.C.S.** conformément à la législation en vigueur.

2 – Contenus

Les contenus des 2 sessions ont été présentés lors de rencontres avec la commune et sont joints à la présente convention.

3 – Outils pédagogiques

Dans le cadre de la formation, il sera remis à chaque participant un outil pédagogique : le livret de l'animateur « objectif **BAFA** ».

4 – Publics

Ces 2 sessions de formation s'adressent à un public d'agents de la collectivité et de jeunes originaires du territoire de la Commune de **GRENADE**.

5 – Effectifs

Chaque session de formation ne peut être réalisée que pour un effectif compris entre 15 et 40 stagiaires.

6 – Dates des deux sessions

Session de **FORMATION GENERALE** :

Sa durée est de 8 jours soit 64 heures. Elle se déroulera du dimanche 27 avril à 11 heures au dimanche 04 mai 2014 à 16 heures.

Session d'**APPROFONDISSEMENT** :

Sa durée est de 6 jours soit 48 heures. Elle se déroulera du mardi 29 avril à 11 heures au dimanche 04 mai 2014 à 16 heures.

7 – Horaires

Les horaires de formation sont fixés de 9 heures à 18 heures. Le temps du repas d'une heure est inclus dans la formation. Chaque participant amène son repas sur place.

De plus, 2 veillées en soirée se rajoutent dont un horaire de fin est fixé à 22 h00. Ces veillées se dérouleront conjointement entre les stagiaires de chaque session.

les francas

LES FRANCAS AN ANIMATEUR

LES FRANCAS MIDI PYRENEES

1 / 2

8 – Inscriptions

Chaque candidat doit remplir un dossier d'inscription et fournir les pièces utiles. Le règlement ou la prise en charge (attestation) doit être joint à l'inscription.
Le candidat adresse son dossier complet au PIJ de Grenade qui le transmet à nos services dans les plus brefs délais et dans tous les cas avant le 21/04/2012.

9 – Lieu de formation

Les sessions se dérouleront dans les locaux du centre de loisirs « la Cabane » chemin de Montasse 31 330 Grenade Sur Garonne. Ces locaux sont mis à disposition gratuitement par la Commune de GRENADE (plusieurs salles de travail ainsi que des espaces extérieurs pour des activités sportives dont le détail est précisé en annexe).

10- Prêt de matériel durant la formation:

La commune de Grenade peut mettre à disposition du matériel (détail précisé en annexe) durant ces sessions de formation. Les Francas s'engagent à remplacer le matériel consommé (papier, colle, ...) à la fin du stage.

11- Encadrement des sessions

Chaque session est encadrée par un responsable de la session ainsi que 1 à 2 formateurs (en fonction du nombre de stagiaires), issus de l'équipe régionale de formateurs BAFA des Francas Midi Pyrénées.

12 - Assurances

Pendant la formation, les stagiaires et formateurs sont couverts par une police d'assurance à la M.A.E. souscrite par les FRANCS Midi Pyrénées.
De plus, les Francas Midi Pyrénées assureront de manière complémentaire les locaux fournis par la commune.

13 – Modalités financières

Concernant la session de formation générale, le prix de la formation s'élève à 360.00 €uros par stagiaire (348.00 €uros de frais d'enseignement + 12.00 €uros de frais d'adhésion).
Concernant la session d'approfondissement, le prix de la formation s'élève à 326.00 €uros par stagiaire (314.00 €uros de frais d'enseignement + 12.00 €uros de frais d'adhésion).
Ces tarifs sont appliqués au regard de l'adhésion de la commune de Grenade aux Francas de Haute Garonne.
Une facture sera adressée à chacun des candidats ou employeurs pour règlement.

14- Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Toulouse sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à Toulouse, en deux exemplaires,

Le 16 avril 2014

Pour les FRANCS Midi Pyrénées
La Déléguée Nationale en Région
Claudine PERIE

Le

Pour la commune de GRENADE
Le Maire
Jean Paul DELMAS

Commune de Granade-sur-Garonne / Bilan des marchés 2013

Marché entre 15.000 € et 50.000 € HT

Libellé	Quantité	Unité	Montant HT	Date (mois)	Observations	Annulation
Frais de suite (21)	1	semaine	37.000,00 €		Publication de avis de suite sans suite	23.05.2013
Fourrage (21)	10	mois	28.419,96 €		Marché de fourniture d'engrais pour les troupeaux rénovés de la commune de Granade-sur-Garonne	15.05.2013
Fourrage (21)	1 an	annuel	11.870,00 €		Marché de fourniture de fourrage pour les troupeaux rénovés de la commune de Granade-sur-Garonne	22.05.2013
Fourrage (21)	3 ans	annuel	5.000,00 €		Marché de fourniture de fourrage pour les troupeaux rénovés de la commune de Granade-sur-Garonne	22.05.2013
Fourrage (21)	3 ans	annuel	4.000,00 €		Marché de fourniture de fourrage pour les troupeaux rénovés de la commune de Granade-sur-Garonne	09.02.2013
Fourrage (21)	1 an	annuel	30.000,00 €		Marché de fourniture de fourrage pour les troupeaux rénovés de la commune de Granade-sur-Garonne	15.02.2013
Fourrage (21)	1 an	annuel	150.000,00 €		Marché de fourniture de fourrage pour les troupeaux rénovés de la commune de Granade-sur-Garonne	28.02.2013
Fourrage (21)	1 an	annuel	28.500,00 €		Marché de fourniture de fourrage pour les troupeaux rénovés de la commune de Granade-sur-Garonne	13.05.2013
Fourrage (21)	1 an	annuel	1.200,00 €		Marché de fourniture de fourrage pour les troupeaux rénovés de la commune de Granade-sur-Garonne	25.07.2013
Fourrage (21)	1 an	annuel	1.150,00 €		Marché de fourniture de fourrage pour les troupeaux rénovés de la commune de Granade-sur-Garonne	07.05.2013
Fourrage (21)	1 an	annuel	35.000,00 €		Marché de fourniture de fourrage pour les troupeaux rénovés de la commune de Granade-sur-Garonne	07.05.2013
Fourrage (21)	1 an	annuel	14.500,00 €		Marché de fourniture de fourrage pour les troupeaux rénovés de la commune de Granade-sur-Garonne	21.05.2013
Fourrage (21)	1 an	annuel	9.000,00 €		Marché de fourniture de fourrage pour les troupeaux rénovés de la commune de Granade-sur-Garonne	08.10.2013
Fourrage (21)	1 an	annuel	32.000,00 €		Marché de fourniture de fourrage pour les troupeaux rénovés de la commune de Granade-sur-Garonne	08.10.2013

Marché compris entre 50.000 € et 200.000 € HT

Libellé	Quantité	Unité	Montant HT	Date (mois)	Observations	Annulation
Fourrage (21)	1	semaine	30.000,00 €		Marché de fourniture de fourrage pour les troupeaux rénovés de la commune de Granade-sur-Garonne	15.08.2013
Fourrage (21)	1 an	annuel	14.800,00 €		Marché de fourniture de fourrage pour les troupeaux rénovés de la commune de Granade-sur-Garonne	
Fourrage (21)	1 an	annuel	14.800,00 €		Marché de fourniture de fourrage pour les troupeaux rénovés de la commune de Granade-sur-Garonne	
Fourrage (21)	1 an	annuel	64.350,00 €		Marché de fourniture de fourrage pour les troupeaux rénovés de la commune de Granade-sur-Garonne	

Marché supérieur à 200.000 € HT

Libellé	Quantité	Unité	Montant HT	Date (mois)	Observations	Annulation
Fourrage (21)	1	semaine	200.000,00 €		Marché de fourniture de fourrage pour les troupeaux rénovés de la commune de Granade-sur-Garonne	

TARIFS / Services Publics.

SERVICES	Tarifs applicables jusqu'à l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs	Nouveaux tarifs	Entrée en vigueur des nouveaux tarifs
Cimetières / Concessions			1er juin 2014
Tombe – concession 15 ans	76,00 €	78 €	
Tombe – concession 30 ans	165,00 €	168 €	
Caveau	575,00 €	587 €	
Tombe préfabriquée (2 places)	1 750,00 €	1 785 €	
Tombe préfabriquée (4 places)	2 530,00 €	2 581 €	
Concession ayant fait l'objet d'une procédure de reprise :			
- Tombe pleine terre : concession 15 ans	39,00 €	40 €	
- Tombe pleine terre : concession 30 ans	84,00 €	86 €	
- Caveau	96,00 €	98 €	
Monument ayant fait l'objet d'une procédure de reprise :			
- Monument existant sur des concessions de \geq aux superficies prévues pour les caveaux dans le règlement communal des cimetières ($\geq 6 m^2$)	2 530,00 €	2 581 €	
- Monument existant sur des concessions de superficie $>$ à $2 m^2$ et $<$ à $6 m^2$ (superficie des caveaux futurs fixés par le règlement communal des cimetières)	1 390,00 €	1 418 €	
Identification des concessions	4,50 €	5 €	
Ancien columbarium – concession de 15 ans	219,00 €	223 €	
Ancien columbarium – concession de 30 ans	426,00 €	435 €	
Nouveau columbarium – concession de 15 ans	---	323 €	
Nouveau columbarium – concession de 30 ans	---	535 €	
Renouvellement Concession	99,00 €	101 €	
Taxe d'inhumation, exhumation	66,00 €	67 €	
Taxe de dispersion des cendres	66,00 €	67 €	
Taxe pour dépôt d'urne	66,00 €	67 €	
Cimetière dépositaire de 1 à 6 mois (par mois)	33,00 €	34 €	
Cimetière dépositaire plus de 6 mois (par mois)	73,00 €	74 €	
Vacation funéraire	23,50 €	24 €	
Photocopies			1er juin 2014
A4 noir	0,20 €	0,20 €	
A3 noir	0,30 €	0,30 €	
Piscine			31-mai-14
Entrée Générale (gratuité avant 4 ans)	2,35 €	2,40 €	
Tarif réduit "10 entrées"	18,50 €	20 €	
Entrée "groupe" (10 entrées minimum) - entrée payante pour tous les enfants sans condition d'âge, gratuité pour l'encadrement sur la base de l'art. 4 du règlement intérieur pour les centres de loisirs et les colonies de vacances -	1,75 €	1,80 €	
Entrée « titulaire Pass Grenade ou Carte Jeune »	1,00 €	1 €	
Leçon de natation (carte 5 séances)	31,00 €	33 €	
Cours Aquagym (carte 5 séances)	17,50 €	18 €	
Animations sportives tout public	0,00 €	0 €	
Minibus			1er juin 2014
Caution	530,00 €	530 €	
Location	21,00 €	22 €	
Location sonorisation aux associations de Grenade			1er juin 2014
Caution sono 1000 watts	970,00 €	970 €	
Caution sono 300 watts	410,00 €	410 €	
Installation et démontage de praticables (par heure d'intervention)	76,00 €	76 €	1er juin 2014
Salles communales / Participation aux frais de fonctionnement			1er juin 2014
Cinéma (/jour)	380,00 €	388 €	

Salles de réunion :			
Bureau de permanence (par demi journée)	21,00 €	21 €	
Bureau de permanence (par journée)	42,00 €	43 €	
Salle de réunion - capacité ≤30 personnes (par demi journée)	45,00 €	46 €	
Salle de réunion - capacité ≤30 personnes (par journée)	90,00 €	92 €	
Salle pour organisme de formation par mois	176,00 €	180 €	
Cantine ancien collège & Salle du Préau de l'ancien collège			
Salle rez-de-chaussée 26 a rue Victor Hugo (foyer rural)			
Associations de Grenade	0,00 €	0 €	
Particuliers et autres Grenade 1 jour	155,00 €	158 €	
Particuliers et autres Grenade 2 jours	240,00 €	245 €	
Extérieurs 1 jour	240,00 €	245 €	
Extérieurs 2 jours	360,00 €	367 €	
Entreprises & sociétés commerciales	315,00 €	321 €	
Tarif supplémentaire pour préparation & décoration des salles (par 1/2 journée)	85,00 €	87 €	
Caution salles ancien collège			
- Caution grande salle	850,00 €	850 €	
- Caution petite salle	205,00 €	205 €	
Salle du Foyer de St Caprais			
Associations de Grenade	0,00 €	0 €	
Location /jour	98,00 €	100 €	
caution	530,00 €	541 €	
Hall de la Salle des Fêtes (/jour)			
Associations de Grenade	0,00 €	0 €	
Particuliers + autres	155,00 €	158 €	
Nettoyage (éventuel)	40,00 €	41 €	
Salle des Fêtes :			
Associations de Grenade (non lucratif)	0,00 €	0 €	
Associations de Grenade (lucratif culturel)	100,00 €	102 €	
Associations de Grenade (lucratif autre que culturel)	204,00 €	208 €	
Associations extérieures mais de la Communauté de Communes	500,00 €	510 €	
Associations ext. hors Communauté de Communes	1 015,00 €	1 035 €	
Particuliers de Grenade (y compris pour le mariage d'enfants de Grenadains)	415,00 €	423 €	
Particuliers Extérieurs	1 078,00 €	1 100 €	
Organisation de salons professionnels (5 jours)	3 185,00 €	3 249 €	
Entretien services techniques (obligatoire)	64,00 €	65 €	
Caution Nettoyage	105,00 €	105 €	
Caution Salle	1 000,00 €	1 000 €	
Installation et démontage de rideaux	478,40 €	480 €	
Accès Internet salles communales :			
Création ou transfert d'une ligne fixe :			
* si déplacement d'un technicien	124,00 €	124 €	
* sans déplacement d'un technicien	55,00 €	55 €	
Accès Internet (abonnement ligne fixe, accès internet ADSL et location LiveBox)	58 €/mois ou 2€/jour	58 €/mois ou 2€/jour	
Bibliothèque :			
droit d'inscription pour l'année, pour les adultes actifs en CDI	10,80 €	11 €	1er juin 2014
Tarifs des spectacles & manifestations culturelles			
			1er juin 2014
Tarif « Adultes »	6,00 €	6,00 €	
Tarif « moins de 12 ans »	0,00 €	0,00 €	
Tarif « 12-25 ans, étudiants, chômeurs, retraités, et bénéficiaires AAH » (sous réserve de justificatifs)	3,00 €	3,00 €	
Tarifs "Ateliers" :			
par atelier et par personne	20,00 €	20,00 €	
par stage et par personne	200,00 €	200,00 €	
Relevé matrice cadastrale (le relevé)			
	3,10 €	3,15 €	1er juin 2014
Disques de stationnement (le disque)			
	0,60 €	0,60 €	1er juin 2014

Participation pour « non réalisation place de stationnement »	2 040,00 €	2 000,00 €	1er juin 2014
DROITS DE PLACE :			
Marché (facturation au trimestre)			1er juillet 2014
*Abonnés (/ml)	0,30 €	en attente avis Commission Paritaire du marché	
*Volants (/ml)	0,80 €		
*Minimum (pour les volants)	2,50 €		
*Participation consommation électrique (/jour)	0,75 €		
Manifestations sur la voie publique :			
*Foire St luc (/ml)	3,80 €	4,00 €	1er juin 2014
*Autres (vide-greniers, braderie, marchés de nuit, marché de Noël ...) (/ml)	3,60 €	3,60 €	1er janvier 2015
*Exposition de véhicules (concessionnaires automobiles) / par véhicule	3,90 €	4,00 €	1er juin 2014
*Manèges (par emplacement)			1er juin 2014
gros métiers	138,00 €	141 €	
moyens métiers	69,00 €	70 €	
petits métiers	28,60 €	29 €	
*Emplacement dans le cadre d'une compétition de haut niveau	205,00 €	210 €	1er juin 2014
Occupation du domaine public :			
Droit de stationnement pour l'implantation de locaux provisoires sur le domaine public communal autorisée dans le cadre d'une permission de voirie (par m ² et par mois)	9,00 €	9,20 €	1er juin 2014
Cirque (+300 m ²)	80,00 €	80,00 €	1er juin 2014
Cirque (-300 m ²)	40,00 €	40,00 €	1er juin 2014
Spectacle de marionnettes	20,00 €	20,00 €	1er juin 2014
Terrasse restaurant			1er janvier 2015
par m ² et par jour	0,60 €	0,60 €	
par m ² et par an	9,75 €	9,95 €	
par m ² et par semestre	5,00 €	5,10 €	
minimum de facturation	5,00 €	5,10 €	
Terrasse café			1er janvier 2015
par m ² et par jour	0,50 €	0,50 €	
par m ² et par an	7,10 €	7,25 €	
par m ² et par semestre	3,70 €	3,75 €	
minimum de facturation	5,00 €	5,10 €	
Etalage			1er janvier 2015
par m ² et par jour	0,35 €	0,35 €	
par m ² et par an	5,80 €	5,90 €	
par m ² et par semestre	3,00 €	3,05 €	
minimum de facturation	5,00 €	5,10 €	
Appareil de distribution			1er janvier 2015
par unité et par jour	11,90 €	12,15 €	
par unité et par trimestre	36,00 €	36,70 €	
par unité et par an	144,00 €	146,90 €	
Chevalet publicitaire (1 par commerce)			1er janvier 2015
par mois	5,50 €	5,60 €	
par trimestre	13,40 €	13,65 €	
par an	38,00 €	38,75 €	
Chevalet de presse (2 par commerce)			1er janvier 2015
par mois	5,50 €	5,60 €	
par trimestre	13,40 €	13,65 €	
par an	38,00 €	38,75 €	

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2014

RECAPITULATION	PROPOSITIONS BP 2013	REALISATIONS 2013	PROPOSITIONS BP 2014
Subventions "scolaire"	21 458,20	21 458,20	21 697,40
Subventions "sports"	13 492,00	13 492,00	9 305,00
Subventions "culture"	3 816,00	3 816,00	4 041,00
Subventions "économie"	2 815,00	2 315,00	2 315,00
Subventions "social"	3 218,00	3 218,00	3 218,00
Subventions exceptionnelles	2 200,00	1 923,73	5 790,00
Reversement droits de places ou locations	12 000,00	16 486,50	16 500,00
Pass Grenade	28 000,00	27 117,70	28 000,00
Contrats d'objectifs	114 263,00	114 263,00	112 588,00
Provision	8 737,80		6 545,60
Total	210 000,00	204 090,13	210 000,00

Subventions "scolaire"	PROPOSITIONS BP 2013	REALISATIONS 2013	PROPOSITIONS BP 2014
Prévention routière	94,00	94,00	94,00
Parents d'élèves AGPEM	0,00	0,00	75,00
Cité d'éduc à la santé et à la citoyenneté (collège Grand-selve)	926,00	926,00	926,00
Association Sportive du Collège	153,00	153,00	153,00
Coop. Scol maternelles (4,60€/enft); 356 enfants à la rentrée de sept 2013			
La Bastide (4,60 €/enf); 145 enfants	653,20	653,20	667,00
J-C Gouze (4,60 €/enf); 170 enfants	777,40	777,40	782,00
Réajustement suite ouverture de classe à maternelle JCG		0,00	0,00
Les Garosses (4,60 €/enf); 41 enfants	211,60	211,60	188,60
Coop. Scol maternelles Noël (11€/enft); 356 enfants à la rentrée de sept 2013			
La Bastide (11 €/enf); 145 enfants	1 562,00	1 562,00	1 595,00
J-C Gouze 11 €/enf); 170 enfants	1 859,00	1 859,00	1 870,00
Les Garosses (11 €/enf); 41 enfants	506,00	506,00	451,00
Coop. Scol maternelles Transport (80.50 € / classe); 12 classes			
La Bastide (80.50€/classe); 5 classes	402,50	402,50	402,50
J-C Gouze (80,50€/classe); 6 classes	483,00	483,00	483,00
Les Garosses (80,50€/classe); 2 classes	161,00	161,00	161,00
Ecole maternelle Ste Marthe (équivalent 1 classe)	80,50	80,50	80,50
Coop. Scol Elementaires (6,20 €/enft); 509 enfants à la rentrée de sept 2013			
La Bastide (6,20€/enf); 243 enfants	1 438,40	1 438,40	1 506,60
J-C Gouze (6,20€/enf); 266 enfants	1 537,60	1 537,60	1 649,20
Coop. Scol Elementaires Transport (80.50 € / classe); 20 classes			
La Bastide (80.50 €/classe); 10 classes	805,00	805,00	805,00
J-C Gouze (80.50 € / classe); 10 classes	805,00	805,00	805,00
Transport piscine elem Bastide +Gouze (forfait / école)			
La Bastide	810,00	810,00	810,00
J-C Gouze	810,00	810,00	810,00
Classes transplantées écoles elem Bastide (pour 60 enfants maxi = 10.50 €/enfant /jour)			
Classes transplantées écoles elem JC Gouze (pour 60 enfants maxi = 10.50 €/enfant /jour)			
Subvention transports (St Caprais / Commune) forfait	870,00	870,00	870,00
USEP JC GOUZE	213,00	213,00	213,00
USEP La Bastide		0,00	0,00
Total	21 458,20	21 458,20	21 697,40

Subventions "sport"		PROPOSITIONS BP 2013	REALISATIONS 2013	PROPOSITIONS BP 2014
Pétanque Joyeuse				
	Fonctionnement	525,00	525,00	525,00
	Grand Prix de la ville	515,00	515,00	515,00
<i>Versement en 2013 de la subvention attribuée au titre de 2012</i>				
Grenade Cyclo Sports		270,00	270,00	270,00
Gymnastique Volontaire		312,00	312,00	312,00
Les Pignons Voyageurs				
	Fonctionnement	153,00	153,00	153,00
	Randonnade	183,00	183,00	183,00
Moto Club de Grenade		322,00	322,00	0,00
Les Pumas de Grenade - Judo club		816,00	816,00	816,00
Badminton Club Grenadain				
	Fonctionnement	612,00	612,00	612,00
	Tournoi des présidents	0,00		0,00
	Ecole de Badminton	1 100,00	1 100,00	1 100,00
Bushido Karaté Club				
	Fonctionnement	300,00	300,00	300,00
Attitudes				
	Fonctionnement	153,00	153,00	153,00
Cyclo club St Caprais		79,00	79,00	79,00
Evanescence		79,00	79,00	79,00
Foot Plaisir		153,00	153,00	153,00
Enfile tes baskets		151,00	151,00	151,00
Société hippique de Grenade				
	Convention prêt des installations	3 200,00	3 200,00	3 200,00
<i>Versement en 2013 de la subvention attribuée au titre de 2012</i>				
Sophrologie - Détente absolue		176,00	176,00	176,00
Bridge Club		153,00	153,00	153,00
Amicale Belote Grenade				
	Fonctionnement	75,00	75,00	75,00
Les pieds hauts laids				
	Fonctionnement	150,00	150,00	150,00
<i>Versement en 2013 de la subvention attribuée au titre de 2012</i>				
Sport Quilles Save & Garonne - Fonctionnement		150,00	150,00	150,00
Total		13 492,00	13 492,00	9 305,00

Subventions "Culture"		PROPOSITIONS BP 2013	REALISATIONS 2013	PROPOSITIONS BP 2014
Lo Luquet		869,00	869,00	869,00
Le Petit Train de Grenade		204,00	204,00	204,00
Grenade Cinéma		153,00	153,00	153,00
Les Amis de Notre Dame		153,00	153,00	153,00
Foyer de St Caprais		1 519,00	1 519,00	1 519,00
Hier		153,00	153,00	153,00
Confrérie de la saucisse de Grenade		153,00	153,00	153,00
Les fous Alliés & Cie -		156,00	156,00	156,00
Echanges & Cultures		156,00	156,00	156,00
Comité de jumelage Grenade - Istrana		150,00	150,00	150,00
On y danse		150,00	150,00	150,00
Compagnie des Mots à coulisse		0,00	0,00	150,00
Patch broderie		0,00	0,00	75,00
Total		3 816,00	3 816,00	4 041,00

Subventions "Economie"	PROPOSITIONS BP 2013	REALISATIONS 2013	PROPOSITIONS BP 2014
Association des commerçants	0,00	0,00	
Association des artisans			
Exposition artisanale	0,00	0,00	
Le Marché Grenadain	2 315,00	2 315,00	2 315,00
Association Cantonale Vulgarisation Agricole : Particip loyer conseiller agricole			
Total	2 815,00	2 315,00	2 315,00

Subventions "social"	PROPOSITIONS BP 2013	REALISATIONS 2013	PROPOSITIONS BP 2014
Vie Libre	153,00	153,00	153,00
UNRPA	926,00	926,00	926,00
Anciens Combattants	228,00	228,00	228,00
ADMR	941,00	941,00	941,00
Donneurs de sang	153,00	153,00	153,00
Visiteurs de malades	302,00	302,00	302,00
FNATH	67,00	67,00	67,00
Hospitaliers Maison de Retraite	67,00	67,00	67,00
FNACA	228,00	228,00	228,00
Jeunes Sapeurs Pompiers	153,00	153,00	153,00
Total	3 218,00	3 218,00	3 218,00

Subventions exceptionnelles	PROPOSITIONS BP 2013	REALISATIONS 2013	PROPOSITIONS BP 2014
Enfile tes baskets - "Cap Grenade"	300,00	300,00	300,00
Attitudes - Gala de danse	300,00	300,00	0,00
Amicale des sapeurs-pompiers - Bal 14 juillet	600,00	0,00	600,00
<i>Versement en 2014 de la subvention attribuée au titre de 2013 et non versée</i>			
Roller-Skating - Téléthon 2013	400,00	400,00	400,00
Les fous Alliés & Cie - Concert du 16 mai			500,00
Collège Grand Selve - Voyage scolaire SEGPA	400,00	400,00	400,00
Bushido Karaté Club - Organisation championnat départemental de kata			
<i>Versement en 2013 de la subvention attribuée au titre de 2012</i>			
Poney Club - Championnat de France			150,00
Comité de jumelage - 20 ans - Voyage à Istrana			2 750,00
Cercle nautique - Champ de France Bourges et Vichy (except,)		250,00	0,00
Cœur de Grenade lieu de vie - Assurance (except,)		73,73	90,00
Foyer rural de St Caprais - matériels section Gym	0,00	0,00	
Total	2 200,00	1 923,73	5 790,00

Reversement droits de place	PROPOSITIONS BP 2013	REALISATIONS 2013	PROPOSITIONS BP 2014
Foyer Rural St Caprais - (loc. salle)		858,00	
Festi Grenade		3 405,00	
Comité d'animation (marché nuit+vide greniers + marché de Noël)		4 307,50	
Grenade Roller Skating (vide grenier)		525,00	
Grenade football club (vide grenier)		1 139,00	
On y danse (vide grenier)		1 709,00	
Foyer rural de GRENADE (revert locations de salles)		3 454,50	
Cadettes Grenade-Sport (vide grenier)		1 088,50	
Provision pour reversements	12 000,00		16 500,00
Total	12 000,00	16 486,50	16 500,00

Pass Grenade		PROPOSITIONS BP 2013	REALISATIONS 2013	PROPOSITIONS BP 2014
	Passeport culturel			
	Passeport sportif			
	Provision Pass Grenade	28 000,00	27 117,70	28 000,00
	Total	28 000,00	27 117,70	28 000,00

Associations soumises à contrat d'objectif		PROPOSITIONS BP 2013	REALISATIONS 2013	PROPOSITIONS BP 2014
	Grenade Roller-Skating			
	<i>Fonctionnement</i>	3 458,00	3 458,00	3 458,00
	<i>Ecole de patin</i>	500,00	500,00	500,00
	Grenade Sports			
	<i>Fonctionnement</i>	25 855,00	25 855,00	25 855,00
	<i>Ecole de rugby</i>	2 500,00	2 500,00	2 500,00
	<i>Challenge Pierrot Domène</i>	500,00	500,00	500,00
	Grenade Football Club			
	<i>Fonctionnement</i>	5 171,00	5 171,00	5 171,00
	<i>Tournoi annuel</i>	1 275,00	1 275,00	1 275,00
	<i>Versement en 2013 de la subvention attribuée au titre de 2012</i>			
	<i>Ecole de football</i>	2 000,00	2 000,00	2 000,00
	Cercle Nautique			
	<i>Fonctionnement</i>	3 798,00	3 798,00	3 798,00
	Grenade Volley Ball			
	<i>Fonctionnement</i>	3 282,00	3 282,00	3 282,00
	<i>Tournoi de la ville</i>	515,00	515,00	515,00
	Grenade Tennis Club			
	<i>Tournoi enfants "Magic Circus"</i>	400,00	400,00	400,00
	<i>Versement en 2013 de la subvention attribuée au titre de 2012</i>			
	<i>Tournoi annuel</i>	400,00	400,00	400,00
	<i>Fonctionnement</i>	1 124,00	1 124,00	1 124,00
	<i>Ecole de tennis</i>	2 000,00	2 000,00	2 000,00
	Multi-Musiques			
	<i>Fonctionnement ateliers musicaux</i>	13 005,00	13 005,00	13 005,00
	<i>Le Père Noël fait son show</i>	3 626,00	3 626,00	3 626,00
	<i>Grenadin Rock School Festival</i>	6 400,00	6 400,00	6 400,00
	<i>Fonctionnement général</i>	869,00	869,00	869,00
	Comité d'Animation	25 635,00	25 635,00	25 635,00
	Foyer Rural de Grenade			
	<i>Fonctionnement</i>	2 775,00	2 775,00	2 775,00
	<i>Gala de danse</i>	500,00	500,00	500,00
	<i>Foyer Rural - espace jeux.</i>	7 000,00	7 000,00	7 000,00
	Total	114 263,00	114 263,00	112 588,00



- Année 2014 -

**AVENANT n° 2 AU CONTRAT D'OBJECTIFS
PLURIANNUEL 2012-2014, signé le 10.04.2012,
entre l'association CERCLE NAUTIQUE
et la Commune de GRENADE-SUR-GARONNE**

Entre les soussignés :

La Commune de Grenade, représentée par son Maire, Jean-Paul DELMAS, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal, en date du 23.04.2014,

Et :

L'Association CERCLE NAUTIQUE, représentée par son Président, Damien GRIMAL,

d'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 :

L'article 1 du contrat d'objectifs pluriannuel 2012-2014, signé le 10.04.2012, est modifié comme suit :

Le montant de la subvention de fonctionnement est fixé pour l'année 2014 à 3.799,00 €. Cette subvention sera examinée chaque année après examen du bilan de l'année écoulée, des manifestations annuelles réalisées et présentation des projets de l'année suivante.

Par ailleurs la Commune de Grenade s'engage à apporter son aide lors de manifestations organisées dans le respect du contrat d'objectifs. Les modalités de cet apport (financier, matériel et humain) seront définies au cas par cas.

Article 2 :

L'association s'engage à faire figurer de manière lisible la commune de Grenade, en tant que partenaire, dans tous les documents produits dans le cadre de la présente convention (en apposant notamment le logo officiel de la mairie de Grenade). Le versement de la subvention est conditionné par le respect de cette clause.

Article 3 :

Les dispositions des articles 2, 3, 4, 5 du contrat d'objectifs pluriannuel 2012-2014, signé le 10.04.2012, demeurent inchangées.

Fait à Grenade, le

Le Maire,
Jean-Paul DELMAS

Le Président du Cercle Nautique,
Damien GRIMAL



- Année 2014 -

**AVENANT n° 2 AU CONTRAT D'OBJECTIFS
PLURIANNUEL 2012-2014, signé le 10.04.2012,
entre l'association GRENADE FOOTBALL CLUB
et la Commune de GRENADE-SUR-GARONNE**

Entre les soussignés :

La Commune de Grenade, représentée par son Maire, Jean-Paul DELMAS, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal, en date du 23.04.2014,

Et :

L'Association GRENADE FOOTBALL CLUB, représentée par son Président, Jean MASSARUTTO,

d'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 :

L'article 1 du contrat d'objectifs pluriannuel 2012-2014, signé le 10.04.2012, est modifié comme suit :

Le montant de la subvention de fonctionnement est fixé pour l'année 2014 à 5.171,00 €. Cette subvention sera examinée chaque année après examen du bilan de l'année écoulée, des manifestations annuelles réalisées et présentation des projets de l'année suivante.

Deux subventions exceptionnelles ont été accordées, au titre de l'année 2014 :

- 4. Aide à l'accès de fact, d'un montant de 2.000,00 €
- 4. Organisation du Tournoi annuel d'un montant de 1.275,00 €.

Par ailleurs la Commune de Grenade s'engage à apporter son aide lors de manifestations organisées dans le respect du contrat d'objectifs. Les modalités de cet apport (financier, matériel et humain) seront définies au cas par cas.

Article 2 :

L'association s'engage à faire figurer de manière lisible la commune de Grenade, en tant que partenaire, dans tous les documents produits dans le cadre de la présente convention (en apposant notamment le logo officiel de la mairie de Grenade). Le versement de la subvention est conditionné par le respect de cette clause.

Article 3 :

Les dispositions des articles 2, 3, 4, 5 du contrat d'objectifs pluriannuel 2012-2014, signé le 10.04.2012, demeurent inchangées.

Fait à Grenade, le

Le Maire,
Jean-Paul DELMAS

Le Président du GFC,
Jean MASSARUTTO,



- Année 2014 -

AVENANT N° 2 AU CONTRAT D'OBJECTIFS PLURIANNUEL 2012-2014, signé le 10.04.2012,
entre l'association **GRENADE ROLLER SKATING**
et la Commune de **GRENADE-SUR-GARONNE**

Entre les soussignés:

La Commune de Grenade, représentée par son Maire, Jean-Paul DELMAS, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal, en date du 23.04.2014,

Et :

L'association **GRENADE ROLLER SKATING**, représentée par son Président, Louis PUJOS, d'une part,
d'autre part,

Est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 :

L'article 1 du contrat d'objectifs pluriannuel 2012-2014, signé le 10.04.2012, est modifié comme suit :

Le montant de la subvention de fonctionnement est fixé pour l'année 2014 à 3.450,00 €. Cette subvention sera versée chaque année après examen du bilan de l'année écoulée, des manifestations annuelles réalisées et présentation des projets de l'année suivante.

Une subvention exceptionnelle est été accordée, au titre de l'année 2014 :

4. Aide à l'École de Patin, pour un montant de 600,00 €.

Par ailleurs, la Commune de Grenade s'engage à apporter son aide lors de manifestations organisées dans l'espace du contrat d'objectifs. Les modalités de cet apport (financier, matériel et humain) seront définies au cas par cas.

Article 2 :

L'association s'engage à faire figurer de manière lisible la commune de Grenade, en tant que partenaire, dans tous les documents publiés dans le cadre de la présente convention (en apposant notamment le logo officiel de la mairie de Grenade). Le versement de la subvention est conditionné par le respect de cette clause.

Article 3 :

Les dispositions des articles 2, 3, 4, 5 du contrat d'objectifs pluriannuel 2012-2014, signé le 10.04.2012, demeurent inchangées.

Fait à Grenade, le

Le Maire,
Jean-Paul DELMAS

Le Président du GRK,
Louis PUJOS,



- Année 2014 -

AVENANT N° 2 AU CONTRAT D'OBJECTIFS PLURIANNUEL 2012-2014, signé le 10.04.2012,
entre l'association **GRENADE SPORTS**
et la Commune de **GRENADE-SUR-GARONNE**

Entre les soussignés:

La Commune de Grenade, représentée par son Maire, Jean-Paul DELMAS, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal, en date du 23.04.2014,

Et :

L'association **GRENADE SPORTS**, représentée par son Président, Daniel BERGOUIGNOU, d'une part,
d'autre part,

Est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 :

L'article 1 du contrat d'objectifs pluriannuel 2012-2014, signé le 10.04.2012, est modifié comme suit :

La subvention de fonctionnement est fixée pour l'année 2014 à 25.800,00 €. Cette subvention sera versée chaque année après examen du bilan de l'année écoulée, des manifestations annuelles réalisées et présentation des projets de l'année suivante.

Deux subventions exceptionnelles ont été accordées, au titre de l'année 2014 :

4. Aide à l'École de Rugby, d'un montant de 3.000,00 €.

4. Organisation du Challenge « Pionat Domène » d'un montant de 600,00 €.

Par ailleurs, la Commune de Grenade s'engage à apporter son aide lors de manifestations organisées dans l'espace du contrat d'objectifs. Les modalités de cet apport (financier, matériel et humain) seront définies au cas par cas.

Article 2 :

L'association s'engage à faire figurer de manière lisible la commune de Grenade, en tant que partenaire, dans tous les documents publiés dans le cadre de la présente convention (en apposant notamment le logo officiel de la mairie de Grenade). Le versement de la subvention est conditionné par le respect de cette clause.

Article 3 :

Les dispositions des articles 2, 3, 4, 5 du contrat d'objectifs pluriannuel 2012-2014, signé le 10.04.2012, demeurent inchangées.

Fait à Grenade, le

Le Maire,
Jean-Paul DELMAS

Le Président de Grenade Sports,
Daniel BERGOUIGNOU,

**AVENANT n° 2 AU CONTRAT D'OBJECTIFS
PLURIANNUEL 2012-2014, signé le 10.04.2012,**
entre l'association **GRENADE TENNIS CLUBS**
et la Commune de **GRENADE-SUR-GARONNE**

Entre les soussignés:

La Commune de Grenade, représentée par son Maire, Jean-Paul DELMAS, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal, en date du 23.04.2014,

Et :

L'Association **GRENADE TENNIS CLUBS**, représentée par son Président, Thibaud CHATRY,

d'une part,

d'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit

Article 1 :

L'article 1 du contrat d'objectifs pluriannuel 2012-2014, signé le 10.04.2012, est modifié comme suit :

Le montant de la subvention de fonctionnement est fixé pour l'année 2014 à 1.244,00 €. Ce montant sera examiné chaque année après examen du bilan de l'année écoulée, des manifestations annuelles réalisées et présentation des projets de l'année suivante.

Trois subventions exceptionnelles ont été accordées, au titre de l'année 2014 :

1. Aide à l'école de Tennis, d'un montant de 2.000,00 €.
2. Organisation du Tournoi enfants "Magie Circuit", d'un montant de 400,00 €.
3. Organisation du Tournoi annuel, d'un montant de 400,00 €.

Par ailleurs, la Commune de Grenade s'engage à apporter son aide lors de manifestations organisées dans l'esprit du contrat d'objectifs. Les modalités de cet apport (financier, matériel et humain) seront définies au cas par cas.

Article 2 :

L'association s'engage à faire figurer de manière lisible la commune de Grenade, en tant que partenaire, dans tous les documents produits dans le cadre de la présente convention (en apposant notamment le logo officiel de la mairie de Grenade). Le versement de la subvention est conditionné par le respect de cette clause.

Article 3 :

Les dispositions des articles 2, 3, 4, 5 du contrat d'objectifs pluriannuel 2012-2014, signé le 10.04.2012, demeurent inchangées.

Fait à Grenade, le

Le Maire,
Jean-Paul DELMAS

Le Président du Grenade Tennis Clubs,
Thibaud CHATRY

**AVENANT n° 2 AU CONTRAT D'OBJECTIFS
PLURIANNUEL 2012-2014, signé le 10.04.2012,**
entre l'association **GRENADE VOLLEY BALL**
et la Commune de **GRENADE-SUR-GARONNE**

Entre les soussignés:

La Commune de Grenade, représentée par son Maire, Jean-Paul DELMAS, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal, en date du 23.04.2014,

Et :

L'Association **GRENADE VOLLEY BALL**, représentée par son Président, Arnold DERGARCEUX,

d'une part,

d'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit

Article 1 :

L'article 1 du contrat d'objectifs pluriannuel 2012-2014, signé le 10.04.2012, est modifié comme suit :

Le montant de la subvention de fonctionnement est fixé pour l'année 2014 à 3.252,00 €. Cette subvention sera examinée chaque année après examen du bilan de l'année écoulée, des manifestations annuelles réalisées et présentation des projets de l'année suivante.

Une subvention exceptionnelle a été accordée, au titre de l'année 2014, pour « l'Organisation Tournoi de la Ville », d'un montant de 345,00 €.

Par ailleurs, la Commune de Grenade s'engage à apporter son aide lors de manifestations organisées dans l'esprit du contrat d'objectifs. Les modalités de cet apport (financier, matériel et humain) seront définies au cas par cas.

Article 2 :

L'association s'engage à faire figurer de manière lisible la commune de Grenade, en tant que partenaire, dans tous les documents produits dans le cadre de la présente convention (en apposant notamment le logo officiel de la mairie de Grenade). Le versement de la subvention est conditionné par le respect de cette clause.

Article 3 :

Les dispositions des articles 2, 3, 4, 5 du contrat d'objectifs pluriannuel 2012-2014, signé le 10.04.2012, demeurent inchangées.

Fait à Grenade, le

Le Maire,
Jean-Paul DELMAS

Le Président du GVB,
Arnold DERGARCEUX



- Année 2014 -

**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
PLURIANNUELLE 2012-2014, signé le 10.04.2012,
entre l'Association SOCIETE HIPPIQUE
et la Commune de GRENADE-SUR-GARONNE**

Entre les soussignés:

La Commune de Grenade, représentée par son Maire, Jean-Paul DELMAS, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal, en date du 23.04.2014,

Et:

L'Association SOCIETE HIPPIQUE, représentée par son Président, Yannick VIGNEUX,
d'une part,
d'autre part.

Le présent article est exposé en annexe

Article 1 :

L'article 1 de la convention de partenariat pluriannuelle 2012-2014, signé le 10.04.2012, est modifié comme suit :

Le montant de la subvention conditionnelle octroyée pour l'année 2014 à 3.200,00 €. Cette subvention sera octroyée chaque année après examen du bilan de l'année écoulée, des manifestations amovibles réalisées et présentation des projets de l'année suivante.

Par ailleurs, la Commune de Grenade s'engage à apporter son aide lors de manifestations organisées dans l'attente de promouvoir le territoire. Les modalités de cet apport (financier, matériel et humain) seront définies au cas par cas.

Article 2 :

L'association s'engage à faire signer de manière lisible la commune de Grenade, en tant que partenaire, dans tous les documents produits dans le cadre de la présente convention (en apposant notamment le logo officiel de la mairie de Grenade). Le versement de la subvention est conditionné par le respect de cette clause.

Article 3 :

Les dispositions des articles 2, 3, 4, 5 et 6 de la convention pluriannuelle 2012-2014, signé le 10.04.2012, demeurent inchangées.

Fait à Grenade, le

Le Maire,
Jean-Paul DELMAS

Le Président de la Société Hippique,
Yannick VIGNEUX,

**AVENANT n° 2 AU CONTRAT D'OBJECTIFS
PLURIANNUEL 2012-2014, signé le 10.04.2012,
entre l'association FOYER RURAL DE GRENADE
et la Commune de GRENADE-SUR-GARONNE**

Entre les soussignés :

La Commune de Grenade, représentée par son Maire, Jean-Paul DELMAS, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal, en date du 23.04.2014,

Et :

L'Association Foyer Rural de Grenade, représentée par son Président, Thierry FORRO,

d'une part,

d'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 :

L'article 2 du contrat d'objectifs signé le 10.04.2012 est modifié comme suit :

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions pour le développement et le dynamisme de la ville de Grenade la Municipalité a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant des moyens financiers, humains et matériels à l'Association. La Commune de Grenade sur Garonne met à disposition de l'Association :

→ Les locaux meublés et équipés situés Rue Victor Hugo soumis à convention de mise à disposition de locaux et de matériels.

→ Une subvention fixée pour l'année 2014 à 3.275 €. Cette subvention se décompose ainsi :

2.775 € pour la fonctionnement général de l'association,

500 € pour l'organisation du gala annuel de danses.

→ Une subvention exceptionnelle de 2.000 €, est accordée au titre de l'année 2014, pour le fonctionnement de l'espace jeux.

→ Cette subvention sera révisée chaque année après examen du bilan de l'année écoulée par délibération du Conseil Municipal. Pour ce faire l'Association doit communiquer à la commune au plus tard le 31 janvier de l'année suivant la date de clôture du dernier exercice comptable :

- son bilan,
- son compte de résultat,
- documents certifiés par le Président ou le Trésorier,
- ainsi que le rapport d'activités de l'année écoulée.

→ L'Association s'engage à tenir sa comptabilité par référence aux principes du Plan Comptable de 1982 et aux avis du Centre National de la Comptabilité relatifs au secteur associatif.

→ Un représentant du Conseil Municipal siège au Conseil d'Administration de l'Association avec voix consultative.

Article 2 :
L'association s'engage à faire figurer de manière lisible la commune de Grenade, en tant que partenaire, dans tous les documents produits dans le cadre de la présente convention (en apposant notamment le logo officiel de la mairie de Grenade). Le versement de la subvention est conditionné par le respect de cette clause.

Article 3 :
Les dispositions des articles 1, 3 et 4 du contrat d'objectifs pluriannuel 2012-2014, signé le 10.04.2012, demeurent inchangées.

Fait à Grenade, le

Le Maire,
Jean-Paul DELMAS

Le Président du Foyer Rural,
Thierry FORRO,

**AVENANT n° 2 AU CONTRAT D'OBJECTIFS
PLURIANNUEL 2012-2014, signé le 10.04.2012,**
entre l'association MULTIMUSIQUE
et la Commune de GRENADE-SUR-GARONNE

Entre les soussignés:
La Commune de Grenade, représentée par son Maire, Jean-Paul DELMAS, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal, en date du 23.04.2014,
d'une part,

et
L'association MULTIMUSIQUE, représentée par son Président, Frédéric COSTAMAGNA,
d'autre part,

Il est arrêté et exposé ce qui suit :

Article 1 :

L'article 2 du contrat d'objectifs signé le 10.04.2012 est modifié comme suit :

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions pour le développement et le dynamisme de la ville de Grenade, la Municipalité a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant des moyens financiers, humains et matériels à l'Association

La Commune de Grenade sur Garonne met à disposition de l'Association :

→ Les locaux matériels et équipés situés que de Grenade soumis à convention de mise à disposition de locaux et de matériel.

→ Une subvention faite pour l'année 2014 à 33.573 €. Cette subvention se décompose ainsi :
899 € pour le fonctionnement général de l'Association,
13.000 € pour le fonctionnement des Ateliers Musicaux.

→ Cette subvention sera révisée chaque année après examen du bilan de l'année écoulée, par délibération du Conseil Municipal. Pour ce faire l'Association doit communiquer à la commune au plus tard le 31 janvier de l'année suivant la date de clôture de l'exercice financier précédent :

- son bilan,
- son compte de résultat,
- documents certifiés par le Président ou le Trésorier,
- ainsi que le rapport d'activités de l'année écoulée.

L'Association doit tenir ses comptes par référence aux principes du Plan Comptable de 1982 et aux avis du Centre National de la Comptabilité relative au secteur associatif.

→ Un représentant du Conseil Municipal élu(e) au Conseil d'Administration de l'Association avec voix consultative.

→ Au fin de la présente convention et afin d'être en bonne cohérence, la Municipalité et l'Association ont performé des différents projets ci-dessus, et s'engagent à organiser ce programme de réalisations dont les objectifs répondront à l'article 1 du contrat d'objectifs signé le 10.04.2012.

Ce programme comprend :

- des ateliers musicaux et culturelles diverses,
- Le Père Noël fait son show,
- Le Grenadin Rock School Festival.

Les modalités de ce partenariat (matériel, humain, et/ou financier) seront définies au cas par cas dans une convention, en marge du contrat d'objectifs, précisant les missions de chacune des parties.

Par ailleurs, l'Association s'engage à intervenir sur les temps péri-écolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, selon un volume et des horaires qui seront définis dans une convention spécifique. Ce partenariat est lié à l'acte scolaire au Grenadin Rock School Festival.

La subvention de fonctionnement de ce programme se décompose, pour l'année 2014, comme suit :
3.000 € pour l'organisation du Père Noël fait son show
6.400 € pour l'organisation du Grenadin Rock School Festival.

Article 2 :

L'Association s'engage à faire figurer de manière lisible la commune de Grenade, en tant que partenaire, dans tous les documents produits dans le cadre de la présente convention (en apposant notamment le logo officiel de la mairie de Grenade). Le versement de la subvention est conditionné par le respect de cette clause.

Article 3 :

Les dispositions des articles 1, 3 et 4 du contrat d'objectifs pluriannuel 2012-2014, signé le 10.04.2012, demeurent inchangées.

Fait à Grenade, le

La Maire, "
Jean-Paul DELMAS
Le Président de Multimusique,
Frédéric COSTAMAGNA,

**AVENANT n° 2 AU CONTRAT D'OBJECTIFS
PLURIANNUEL 2012-2014, signé le 10.04.2012,
entre l'association COMITE D'ANIMATION
et la Commune de GRENADE-SUR-GARONNE**

Entre les soussignés:
La Commune de Grenade, représentée par son Maire, Jean-Paul DELMAS, dûment habilité
par délibération du Conseil Municipal, en date du 23.04.2014,

Et :

L'Association COMITE D'ANIMATION, représentée par son Président, Michel DELPECH,
d'une part,
d'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 :

L'article 1 du contrat d'objectifs pluriannuel 2012-2014, signé le 10.04.2012, est modifié comme suit :

Les parties décident de s'engager sur les objectifs décrits ci-après pour une période de 3 ans.
Au titre de la présente convention et afin d'agir en bonne cohésion, le Comité d'Animation des Fêtes
de Grenade s'engage à rendre au point, en collaboration avec la Municipalité de Grenade, le
programme des Fêtes/activités suivant :

- Fêtes de la Saint-Jean,
- Fête du 14 Juillet,
- Fête du 15 Août,
- Marchés de nuit et vide-greniers,
- Fête de St Cyprien
- de participer aux projets communaux de la vie associative.

Article 2 :

L'article 2 du contrat d'objectifs pluriannuel 2012-2014, signé le 10.04.2012, est modifié comme suit :

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions pour le développement et le dynamisme de la ville
de Grenade, la Municipalité a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant des moyens financiers,
humains et matériels à l'Association.

La Commune de Grenade sur Garonne met à disposition de l'Association :

- Une subvention de fonctionnement fixe pour l'année 2014 à : 20.000 €,
pour maintenir en activité des actions à but culturel.
- Cette subvention sera révisée chaque année après examen du bilan de l'année écoulée, par
délibération du Conseil Municipal. Pour ce faire l'Association doit communiquer à la commune au
plus tard le 31 janvier de l'année suivante le bilan de l'année précédente ainsi que :
- son bilan,
- son compte de résultat,
- documents certifiés par le Président ou le Trésorier,
ainsi que le rapport d'activités de l'année écoulée.

→ L'Association s'engage à tenir sa comptabilité par référence aux principes du Plan Comptable de
1982 et aux avis du Centre National de la Comptabilité relatifs au secteur associatif.

→ Un représentant du Conseil Municipal siège au Conseil d'Administration de l'Association avec voix
consultative.

Par ailleurs, la Commune de Grenade s'engage à apporter son aide lors de manifestations organisées
dans le cadre du contrat d'objectifs. Les modalités de cet apport (financier, matériel et humain) seront
définies au cas par cas.

Article 2 :
L'association s'engage à faire figurer de manière lisible la commune de Grenade, en tant que
partenaire, dans tous les documents produits dans le cadre de la présente convention (en apposant
notamment le logo officiel de la mairie de Grenade). Le versement de la subvention est conditionné par
le respect de cette clause.

Article 3 :
Les dispositions des articles 3, 4, 5 et 6 du contrat d'objectifs pluriannuel 2012-2014, signé le
10.04.2012, demeurent inchangées.

Fait à Grenade, le

Le Maire,
Jean-Paul DELMAS

Le Président du Comité d'Animation,
Michel DELPECH,



BUDGET PRIMITIF 2014
Autorisations de programmes et Crédits de paiement - 2014

Espace intergénérationnel rue des jardins			
AP-CP n° 2-2010	Opération : 59		
	Réalisé	Prévisionnel	Total
2010	111 651,52 €		111 651,52 €
2011	876 775,83 €		876 775,83 €
2012	217 155,98 €		217 155,98 €
2013	18 280,29 €		18 280,29 €
2014		11 750,00 €	11 750,00 €
Total	1 229 883,62 €	11 750,00 €	1 241 633,62 €

Restauration de la travée de l'église			
AP-CP n° 3-2010	Opération : 10011		
	Réalisé	Prévisionnel	Total
2010	402,48 €		402,48 €
2011	65 116,44 €		65 116,44 €
2012	7 946,23 €		7 946,23 €
2013	- €		- €
2014	- €	- €	- €
Total	73 465,15 €	- €	73 465,15 €

Restauration de l'orgue de l'église			
AP-CP n° 4-2010	Opération : 10011		
	Réalisé	Prévisionnel	Total
2011	46 693,04 €		46 693,04 €
2012	72 800,52 €		72 800,52 €
2013	39 371,54 €		39 371,54 €
2014	- €	- €	- €
Total	158 865,10 €	- €	158 865,10 €

Restauration de la Halle Jean MOULIN			
AP-CP n° 5-2010	Opération : 10010		
	Réalisé	Prévisionnel	Total
2010	45 795,19 €		45 795,19 €
2011	64 700,73 €		64 700,73 €
2012	477 658,29 €		477 658,29 €
2013	713 672,22 €		713 672,22 €
2014		140 000,00 €	140 000,00 €
Total	1 301 826,43 €	140 000,00 €	1 441 826,43 €

Construction d'un ALSH chemin de Montagne			
AP-CP n° 6-2010	Opération : 10003		
	Réalisé	Prévisionnel	Total
2010	114 098,40 €		114 098,40 €
2011	67 997,10 €		67 997,10 €
2012	1 439 552,83 €		1 439 552,83 €
2013	809 738,19 €		809 738,19 €
2014		145 000,00 €	145 000,00 €
Total	2 431 386,52 €	145 000,00 €	2 576 386,52 €

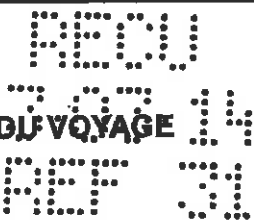
Aménagement du chemin de Montagne			
AP-CP n° 8-2010	Opération : 12003		
	Réalisé	Prévisionnel	Total
2012	33 547,52 €		33 547,52 €
2013	26 769,83 €		26 769,83 €
2014		149 846,00 €	149 846,00 €
2015		- €	- €
Total	60 317,35 €	149 846,00 €	210 163,35 €

Construction école et restaurant scolaire chemin de Montagne			
AP-CP n° 1-2011	Opération : 10015		
	Réalisé	Prévisionnel	Total
2010	56 511,46 €		56 511,46 €
2011	8 955,65 €		8 955,65 €
2012	36 038,47 €		36 038,47 €
2013	5 929,51 €		5 929,51 €
2014		1 969 210,00 €	1 969 210,00 €
2015		883 750,00 €	883 750,00 €
Total	107 535,09 €	2 852 960,00 €	2 960 495,09 €

Aménagement espace public chemin de Montagne			
AP-CP n° 2-2011	Opération : 12004		
	Réalisé	Prévisionnel	Total
2012	84 595,07 €		84 595,07 €
2013	157 104,07 €		157 104,07 €
2014		228 755,00 €	228 755,00 €
2015		59 900,00 €	59 900,00 €
Total	241 699,14 €	288 655,00 €	530 354,14 €

Aménagement Cours Valmy			
AP-CP n° 3-2011	Opération : 12006		
	Réalisé	Prévisionnel	Total
2012	36 509,78 €		36 509,78 €
2013	453 601,98 €		453 601,98 €
2014		9 115,00 €	9 115,00 €
Total	490 111,76 €	9 115,00 €	499 226,76 €

Numérisation et restructuration du cinéma			
AP-CP n° 1-2012	Opération : 12001		
	Réalisé	Prévisionnel	Total
2012	5 418,98 €		5 418,98 €
2013	14 100,72 €		14 100,72 €
2014		680 000,00 €	680 000,00 €
Total	19 519,70 €	680 000,00 €	699 519,70 €


SYNDICAT MIXTE
POUR L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
SMAGV Manco

STATUTS

A - DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1^{er} : Création du Syndicat

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment du Livre II Titre 1^{er} Chapitre I et II Article L521 I-I et L5212-I et suivants, il est créé entre les collectivités territoriales suivantes:

AUCAMVILLE, AUTERIVE, BALMA, CARBONNE, CASTELGINEST, COLOMIERS, CUGNAUX, ESCALQUENS, FENOUILLET, FROUZINS, GRENADE, LAUNAGUET, LEGUEVIN, MONTERON, MONTREJEAU, PIBRAC, PLAISANCE DU TOUCH, RAMONVILLE, REVEL, ROQUES, SAINT-ALBAN, SAINT-JEAN, SAINT-ORENS DE GAMEVILLE, LA SALVETAT-SAINT-GILLES, SEYSSES, TOULOUSE, TOURNEFEUILLE, L'UNION, VILLENEUVE TOLOSANE,

la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL (AUREVILLE, AUZEVILLE TOLOSANE, AUZIELLE, AYGUESVIVES, BAZIEGE, BELBERAUD, BELBEZE DE LAURAGAIS, CASTANET-TOLOSAN, CLERMONT LE FORT, CORRON SAC, DEYME, DONNEVILLE, ESCALQUENS, ESPANES, FOURQUEVAUX, GOYRANS, ISSUS, LABASTIDE-BEAUVOIR, LABEGE, LACROIX-FALGARDE, LAUZERVILLE, MERVILLA, MONTBRUN LAURAGAIS, MONTGISCARD, MONTLAUR, NOUEILLES, ODARS, PECHABOU, PECHBUSQUE, POMPERTUZAT, POUZE, RAMONVILLE-SAINT-AGNE, REBIGUE, LES VARENNES, VIEILLE-TOULOUSE, VIGOULET-AUZIL),

la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN (EAUNES, LABARTHE-SUR-LEZE, LABASTIDETTE, LAVERNOSE-LACASSE, MURET, PINSAGUEL, PINS JUSTARET, PORTET-SUR-GARONNE, ROQUETTE, SAINT-CLAR-DE-RIVIERE, SAINT-HILAIRE, SAINT-LYS, SAUBENS, VILLATE) et en représentation substitution pour la commune de Fonsorbes ,

la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE SAINT-MARTORY (ARNAUD-GUILHEM, AUZAS, BEAUCHALOT, CASTILLON DE SAINT-MARTORY, LE FRECHET, LAFFITTE-TOUPIERE, LESTELLE DE SAINT-MARTORY, MANCIUUX, PROUPIARY, SAINT-MARTORY, SAINT-MEDARD, SEPX),

la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONTONNAIS (BOULOC, CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS, CEPET, FRONTON, GARGAS, SAINT-RUSTICE, SAINT-SAUVEUR, VACQUIERS, VILLAUDRIC, VILLENEUVE-LES-BOULOC)

la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAINT GAUDINOIS (ASPRET-SARRAT, ESTANCARBON, LABARTHE-INARD, LABARTHE RIVIERE, LALOULET-LAFFITEAU, LANDORTHE, LARCAN, LESPITEAU, LIoux, LODES, MIRAMONT DE COMMINGES, POINTIS-INARD, RIEUCAZE, SAINT-IGNAN, SAINT MARCET, SAUX ET POMAREDE, SAVARTHE, VALENTINE, VILLENEUVE DE RIVIERE), et en représentation substitution pour la commune de Saint Gaudens,

Un Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans le Département de la Haute-Garonne (SMAGV) sous l'appellation Manco.

ARTICLE 2 : Objet.

1 – Le syndicat est habilité à :

Conventionner avec les organismes publics ou privés (sociétés et offices d'HLM ou tout autre organisme privé ou public ayant le même objet) en vue de la création ou de la gestion de terrains familiaux et d'habitat adapté en lien avec l'objet social du syndicat et effectuer toute démarche nécessaire à l'aménagement et à la gestion des terrains familiaux

- Réaliser à titre accessoire toute prestation de service au profit des collectivités ou groupements intercommunaux extérieurs à son périmètre, sous réserve que ces prestations soient en lien avec ses compétences statutaires et dans le respect des règles de la commande publique et du droit de la concurrence.
- Effectuer tout type d'actions de médiation en lien avec l'accueil des Gens du voyage.

2 - Compétences obligatoires

Le Syndicat a pour objet les compétences obligatoires suivantes :

- 1) Favoriser l'accueil des Gens du voyage en sensibilisant les élus et en les aidant pour la réalisation d'équipements correctement aménagés, notamment : aires d'accueil, terrains familiaux, habitat adapté, terrains de grand passage. D'aider les communes et les intercommunalités à constituer les dossiers et les demandes de subventions, les conseiller et les assister pour la réalisation de leur projet.
- 2) Assurer le suivi du Schéma départemental d'accueil des Gens du voyage dans le département de la Haute-Garonne, de son application et de ses révisions.
- 3) Promouvoir toute action de solidarité intercommunale sur le thème de l'accueil des Gens du voyage.
- 4) Appuyer et développer la scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs.
- 5) Développer différentes études sur la gestion des équipements d'accueil.
- 6) Etudier les différents aspects de l'insertion économique des Gens du voyage et participer à toute action la favorisant.
- 7) Réaliser toutes actions de communication en rapport avec les objets du syndicat auprès des élus, des administrations, de la population et des Gens du voyage.
- 8) Penser et mettre en œuvre des actions en direction des populations et des Gens du voyage, sur le thème « vie sociale et citoyenneté ».

3 - Compétences à la carte

3.1 Le syndicat exerce les compétences à la carte suivantes :

- 1) Création et aménagement des aires d'accueil des Gens du voyage
- 2) Gestion et fonctionnement des aires d'accueil des Gens du voyage
- 3) Création, aménagement, entretien et gestion d'aires de petit passage
- 4) Création, aménagement, entretien et gestion d'aires de grand passage

3.2 Modalités de transfert de l'une ou plusieurs des compétences à la carte visées à l'article 2.3.1

Tout transfert de l'une ou l'autre des compétences visées à l'article 2.3.1 par une collectivité membre s'effectue dans les conditions suivantes :

Le transfert s'effectue par une simple délibération de la collectivité membre. Il prend effet au 1^{er} jour du mois suivant la date à laquelle la délibération de la collectivité adhérente, décidant du transfert est devenue exécutoire. Cette délibération est notifiée par l'autorité exécutive de la collectivité concernée au Président du Syndicat. Celui-ci en informe l'autorité exécutive de chacune des collectivités membres.

3.3 Modalités de reprise de l'une ou l'autre des compétences à la carte :

Les compétences à la carte visées à l'article 2.3.1 ne peuvent pas être reprises, par une collectivité au Syndicat, pendant une durée de 10 ans, à compter de la date du transfert à cet établissement.

La reprise prend effet dès lors qu'aura été obtenu l'accord du comité syndical et de la collectivité sortante sur les modalités patrimoniales et financières du retrait.

Cette délibération est notifiée par l'autorité exécutive de la collectivité concernée au Président du Syndicat. Celui-ci en informe l'autorité exécutive de chacune des collectivités membres.

La nouvelle répartition de la contribution des membres aux dépenses liées à la compétence à la carte résultant de la reprise est déterminée ainsi qu'il est dit à l'article 10.

Les autres modalités de reprise non prévues aux présents statuts sont fixées par le comité syndical.

ARTICLE 3 : Siège

Le siège du syndicat est fixé :
4 rue Claude Chappe
31520 RAMONVILLE Saint-Agne

ARTICLE 4 : Durée

Le Syndicat est institué pour une durée illimitée.

B - FONCTIONNEMENT

ARTICLE 5 : Composition du Comité syndical

Le Syndicat est administré par un Comité composé de la manière suivante :

- Chaque commune sera représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.
- La Communauté d'Agglomération du SICOVAL par dix huit délégués titulaires et dix huit délégués suppléants.
- La Communauté d'Agglomération du MURETAIN par huit délégués titulaires et huit délégués suppléants.
- La Communauté de communes du Canton de SAINT-MARTORY par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.
- La Communauté de communes du FRONTONNAIS par quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants.

- La Communauté de communes du SAINT GAUDINOIS par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants

ARTICLE 6 : Composition du bureau

Le Comité élit parmi ses membres son bureau qui est composé de la façon suivante :

- Un président
- Des vice-présidents
- Un secrétaire

ARTICLE 7 : Réunions

Le Comité se réunit au moins une fois par trimestre. Le Président est tenu de le convoquer dans un délai maximal de trente jours quand la demande motivée lui en est faite par le représentant de l'Etat dans le Département ou par le tiers au moins des membres du Comité Syndical.

Tous les délégués prennent part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun à toutes les collectivités et notamment :

- L'élection du Président et des membres du Bureau,
- Le vote du budget,
- L'approbation du compte administratif,
- Les modifications relatives à la durée et aux conditions initiales de composition et de fonctionnement du Syndicat,
- Les actions en justice,
- Les délégations de compétences au bureau et/ou au Président.

Dans le cas contraire, ne prennent part au vote que les délégués représentant les collectivités concernées par l'affaire mise en délibération. Il en va notamment ainsi pour les affaires relatives aux compétences à la carte définies au 2.3.1.

ARTICLE 8 : Délégations au Président ou au Bureau

- Le Président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception des matières visées à l'article L. 5211-10 du CGCT.
- Lors de chaque réunion du comité syndical, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.
- Le Président exécute les décisions du Comité syndical et représente le Syndicat en justice.

C - DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 9 : Comptabilité du Syndicat

Les règles de la comptabilité des communes s'appliquent à la comptabilité du Syndicat.

ARTICLE 10 : Participation des collectivités

La contribution des collectivités associées aux dépenses du Syndicat est obligatoire pour lesdites collectivités pendant la durée du syndicat aux fins de réalisation de l'objet syndical. Les assemblées délibérantes des collectivités membres devront inscrire chaque année à leur budget, la somme nécessaire au paiement de sa participation statutaire telle que définie par le Syndicat selon les modalités qui suivent :

- La contribution des collectivités aux dépenses d'administration générale du Syndicat est fixée au prorata de la population authentifiée par l'INSEE selon le dernier recensement en vigueur.
- La contribution des communes ou groupements aux dépenses correspondant aux compétences obligatoires que le Syndicat exerce en lieu et place de tous les membres est fixée au prorata de la population authentifiée par l'INSEE selon le dernier recensement en vigueur.
- Concernant les aires d'accueil, la contribution des communes ou groupements aux dépenses correspondant aux compétences à la carte définies à l'article 2.3.1 est fixée annuellement par le conseil Syndical, en fonction du montant du versement de l'AGAA et du nombre d'emplacements de l'aire d'accueil.
- Concernant les aires de petit passage et de grand passage, la contribution des communes ou groupements aux dépenses correspondant aux compétences définies à l'article 2.3.1 est fixée par le conseil syndical au coût réel de l'opération rapporté à la population réelle totale de la collectivité ou groupement concerné définie par l'INSEE selon le dernier recensement en vigueur.

D. ADMINISTRATION DU SYNDICAT

ARTICLE 11 : Modifications statutaires

Le Comité Syndical décide de l'admission de nouvelles collectivités ou du retrait et des modifications aux présents statuts dans les formes et selon les procédures prévues aux articles L.5211-16 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 12 : Publicité des séances

Les séances du Comité Syndical sont publiques.

Labège, le 27/02/2014

Le Président
HUYGHE J-Marc

maheo
Syndicat Mixte
Accueil des Gens du voyage
Haute Garonne

ANNEXE A L'ARTICLE 2 DES STATUTS DU MANEO

Collectivités adhérentes	Compétence optionnelle
Commune d'Aucamville	X
Commune d'Auterive	
Commune de Balma	
Commune de Carbonne	
Commune de Castejginest	
Commune de Coiomiers	
Commune de Cugnaux	
Commune d'Escalquens	X
Commune de Fenouillet	
Commune de Frouzins	
Commune de Grenade	
Commune de L'aunaguet	
Commune de Leguevin	
Commune de Montberon	
Commune de Montréjeau	
Commune de Pibrac	
Commune de Plaisance du Touch	
Commune de Ramonville	X
Commune de Revel	
Commune de Roques sur Garonne	
Commune de Saint Alban	
Commune de Saint Jean	X
Commune de Saint Orens de Gameville	
Commune de La Selvetat Saint Gilles	
Commune de Seysses	
Commune de Toulouse	
Commune de Tournefeuille	
Commune de l'Union	
Commune de Villeneuve Tolosane	
Communauté d'Agglomération du Muretain	
Communauté d'Agglomération du Sicoval	
Communauté de communes du canton de Saint-Marty	
Communauté de communes du Frontonnais	
Communauté de communes du Saint Gaudinois	